

PRIX : 7,50 €

CONFRONTATIONS EUROPE

LA
REVUE

#135
HIVER 2022-2023

GUERRE
en UKRAÏNE,
TRANSITION
environnementale
ET RÉVOLUTION
NUMÉRIQUE:
TENIR LE CAP !

"La FORCE qui est la nôtre,
c'est la SOLIDARITÉ."

THIERRY BRETON, COMMISSAIRE
EUROPÉEN AU MARCHÉ INTÉRIEUR

QUEL BILAN POUR LA PFUE ?

LAURENCE BOONE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'EUROPE

MARCHÉ INTÉRIEUR
ET 4^e RÉVOLUTION
INDUSTRIELLE:

R. REPASI • M. GRÉGOIRE •
J-C. LAROCHE •
N. ARPAGIAN.

INFLATION, DETTE ET CONVERGENCE
ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE:

F. HOLLANDE • J. BERRIGAN •
F. VILLEROY DE GALHAU •
J. VAN OVERTVELDT • M. GOYENS.

OBJECTIF
NEUTRALITÉ
CARBONE:

Y. JÉGOUREL • H. LAFFAYE •
T. DÉAU • N. NAMIAS.

AVENIR
DE L'EUROPE:

P. HERZOG •
A. ALEMANNI •
D. ROSSETTI • L. WIRTH.

CONFRONTATIONS EUROPE

LA
REVUE

CONFRONTER
LES IDÉES,
CONSTRUIRE
L'EUROPE.





Michel Derdevet
Président de
Confrontations Europe

ÉDITO

Alors que l'Union européenne renoue avec le tragique, à travers une guerre historique à ses portes, nous avons souhaité avec ce numéro 135 de la revue trimestrielle de Confrontations Europe interroger la place de notre Union dans sa relation au monde, en apportant ainsi notre pierre au débat doctrinal sur l'autonomie stratégique européenne.

À l'instar de la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine est à l'évidence un accélérateur des tendances de fond qui structurent l'intégration européenne depuis des décennies. Elle accentue ses trajectoires positives, notamment dans la cristallisation des solidarités. Avec l'Ukraine d'abord, une solidarité sans ambiguïté à 27 dans tous les domaines, militaire comme humanitaire. Mais aussi dans la sécurisation de nos approvisionnements énergétiques via le programme d'achat commun de gaz, ou encore en matière de défense avec l'achat commun de matériel militaire.

Sans naïveté, cette guerre accentue aussi, malheureusement, les passions tristes de l'Europe, qui lui préexistaient toutefois : la tentation du retour aux souverainetés nationales, les inégalités sociales qui se creusent, les divergences économiques entre les États membres, la révélation brutale de nos dépendances et de nos vulnérabilités, notamment dans le domaine énergétique.

Afin d'alimenter nos travaux et, fidèles à notre méthode, nous sommes allés recueillir les opinions de tous les acteurs de l'Europe, dans leur diversité, qu'ils soient commissaires, ministres, anciens Présidents de la République, députés européens, chefs d'entreprise, décideurs économiques, représentants de la société civile ou chercheurs...

À commencer par Thierry Breton, Commissaire européen en charge du marché intérieur, qui nous a fait l'honneur de nous ouvrir les portes du Berlaymont et a accepté le principe d'un échange ouvert de plus d'une heure trente, dans lequel il trace le chemin d'une Commission politique, à la fois ciment et levier d'une Europe solidaire dans la tempête. Vous en trouverez la synthèse au fil des pages qui suivent, et l'intégralité de l'entretien en vidéo sur notre site Internet.

Nous avons également sollicité Laurence Boone, nouvelle Secrétaire d'État en charge de l'Europe, qui revient spécifiquement sur le bilan de la Présidence française de l'Union européenne, et sur les conséquences de la guerre en Ukraine, sur son action politique, notamment concernant les transitions environnementales et numériques au cœur de son agenda.

Afin de contribuer au mieux à cette réflexion, nous avons construit ce numéro en quatre grands chapitres.

Le premier est consacré au marché intérieur et à la quatrième révolution industrielle qui interroge les réformes nécessaires à mener dans le champ du droit européen de la concurrence, afin de passer d'un droit de la seule protection des consommateurs, à celui d'un levier de compétitivité économique pour l'Europe au-delà de ses frontières.

Le deuxième est dédié à la convergence économique, alors que l'Europe fait face à une explosion de l'inflation qui atteint 10% dans la zone euro, 18% en Hongrie ou en République tchèque et jusqu'à plus de 20% dans les pays baltes. Ces taux, jamais atteints dans l'histoire de la monnaie unique, menacent la convergence des économies européennes et constituent un danger pour des millions de nos concitoyens européens qui font face à un risque de précarité énergétique ou de pauvreté.

Le troisième est consacré à l'objectif de neutralité carbone de l'économie européenne qui doit rester, face aux défis du moment, un objectif fondamental de la politique de l'UE. Alors que certains États membres rallument les centrales au charbon pour faire face à la pénurie d'électricité entraînant une augmentation drastique de son prix partout sur le continent, nous formulons dans ce numéro une série de propositions pour assurer à la fois une réforme efficace du marché européen de l'énergie et la sécurisation des financements nécessaires à l'élaboration d'un mix équilibré.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre est dédié à la nécessaire réforme de la démocratie européenne, dans le sens d'une Union plus délibérative, plus ambitieuse aussi, à la lumière des conclusions de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. L'autonomie stratégique de l'UE constitue un socle de promotion du sentiment d'appartenance des citoyens à leur Union et il reste toujours impérieux de s'interroger sur la dimension politique de l'intégration européenne.

La guerre en Ukraine interroge l'Europe sur les fondamentaux qui ont sous-tendu sa construction. La clef de la sortie de cette crise réside dans notre unité européenne et particulièrement dans celle du moteur franco-allemand, mise en difficulté ces dernières semaines et pourtant fondamentale au tournant de l'histoire. Elle nous amène aussi sans doute, à réfléchir à l'affirmation finale, majeure, soulevée par Bruno Latour dans le grand entretien qu'il accorda le 23 mai dernier à nos amis du « Grand Continent¹ » : « L'Europe peut se donner enfin le projet, au milieu des périls et à cause d'eux, de former volontairement une nation ». ■

(1) Retrouvez cet entretien en ligne sur :

<https://legrandcontinent.eu/fr/2022/05/23/le-sol-europeen-est-il-en-train-de-changer-sous-nos-pieds/>



CONFRONTATIONS EUROPE - LA REVUE

- **Fondateurs :** Philippe Herzog et Claude Fischer
- **Directeur de la publication :** Michel Derdevet
- **Rédacteur en chef :** Olivier Breton
- **Rédacteur en chef adjoint :** Corinne Cherqui
- **Délégué général :** Thomas Dorget
- **Comité de rédaction :** Sawsen Ayari-Pouliquen, Lise Bachmann, Pervenche Béres, Yves Bernheim, Anne Bucher, Édouard-François de Lencquesaing, Michel Derdevet, Thomas Dorget, Pierre Fouquet, Dominique Graber, Ghislaine Hierso, Hervé Jouanjean, Christophe Lefèvre, Jacques Maire, Claire Morel, Christian Pierret, Dominique Rousseau, Stefan Seidendorf, Maud Stephan, Laurent Zylberberg
- **Traduction :** Acolad - Amtrad translations
- **Adresse :** 29 avenue de Villiers, F-75017 Paris
- **Tél. :** +33 (0) 1 43 17 32 83
- **Courriel :** communication@confrontations.org
- **Internet :** confrontations.org
- **Commission paritaire :** n° 0419 P 11 196
- **N° ISSN :** 1055-7337
- **Réalisation graphique :** I&S
- **Crédits photos :** MEAE (p.6); EC-Audiovisual service (p.10); Sabine Arndt (p.18); Jones Day (p.22); Cigref (p.24); Commission européenne (p.34, 66); Banque de France (p.38); Fred Encuentra (p.46); Douanes françaises & Trade Data Monitor (p.47); Parlement européen (p.40); ENTSO-E (p.50); Hervé Thouroude/Meridiam (p.54); Natixis (p.56); Edizioni Tlon (p.64); Freepik.com (p.9, 21, 33, 37); DR (p. 26, 30, 42, 60, 68)
- **Imprimeur :** ITF Imprimeurs (72)
- **Routeur :** EDIPOST

03 ÉDITO

Par **Michel Derdevet**,
Président de Confrontations Europe

06 PFUE

Quel bilan pour la PFUE ?
par **Laurence Boone**, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe

10 GRAND ENTRETIEN

«La force qui est la nôtre, c'est la solidarité».
par **Thierry Breton**, Commissaire européen en charge du marché intérieur.

16

MARCHÉ INTÉRIEUR ET 4^e RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

18 DROIT DE LA CONCURRENCE

Réformer le droit européen de la concurrence :
le retour du politique
par **René Repasi**, Député européen allemand pour le groupe S&D et professeur de droit à l'Université Erasme de Rotterdam

22 DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES

Un Code pour l'avenir
par **Michèle Grégoire**, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et avocate

24 NUMÉRIQUE

Comment bâtir une souveraineté numérique pour l'Union européenne ?
par **Jean-Claude Laroche**, Président du Cigref

26 CYBERSÉCURITÉ

Quelle perspective européenne en matière de cybersécurité ?
L'urgence d'investir dans l'expertise humaine
par **Nicolas Arpagian**, Directeur de la stratégie en cybersécurité, Trend Micro, Enseignant à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et à Sciences Po - Saint Germain

28

INFLATION, DETTE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

30 ANALYSE POLITIQUE

Comment réformer le Pacte européen de stabilité et de croissance ?

par **François Hollande**, Président de la République française de 2012 à 2017

34 FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Entre crédit et fonds propres, le rééquilibrage du modèle de financement de l'économie européenne par **John Berrigan**, Directeur général de la Direction générale pour la stabilité financière, les services financiers et l'union des marchés de capitaux (DG FISMA), Commission européenne

38 INFLATION

Inflation et transition environnementale : comment assurer le mandat des banques centrales en Europe ?

par **François Villeroy de Galhau**, Gouverneur de la Banque de France avec la collaboration de **Claire Orliac**, Conseillère technique - Banque de France

40 BUDGET

Comment la guerre en Ukraine influe-t-elle sur la politique budgétaire de l'UE ?

par **Johan Van Overtveldt**, Président de la Commission des budgets du Parlement européen

42 CONSOMMATEURS

Le pouvoir d'achat des Européens pris en étau entre crise énergétique et transition verte : éléments de solution

par **Monique Goyens**, Directrice générale du Bureau européen des unions de consommateurs

44

OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE

46 STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Quelles perspectives pour la stratégie gazière de l'Europe ?

par **Yves Jégourel**, Professeur titulaire de la chaire économie des matières premières du Conservatoire national des arts et métiers, co-directeur du Cercle CyclOpe, Senior Fellow, Policy Center for the New South

50 COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Comment mieux coordonner les gestionnaires de réseau de transport européen ?

par **Hervé Laffaye**, Président d'ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity)

54 FINANCEMENT DE LA TRANSITION

Quel cadre européen pour l'investissement de long terme dans la transition environnementale ?

par **Thierry Déau**, Président de Meridiam et de Finance for Tomorrow

56 SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Les instruments de la transition énergétique par **Nicolas Namias**, Directeur général de Natixis

58

AVENIR DE L'EUROPE

60 VISION EUROPÉENNE

Quand notre Europe perd sa raison

par **Philippe Herzog**, Président-fondateur de Confrontations Europe

64 DÉMOCRATIE

Après la Conférence sur l'avenir de l'Europe, quel rôle pour les citoyens dans le processus décisionnel européen ?

par **Alberto Alemanno**, Professeur de droit et politique de l'Union européenne à HEC Paris

66 FÉDÉRALISME

L'Europe fédérale, cette utopie vivante

par **Domenico Rossetti di Valdalbero**, PhD, Chef d'Unité adjoint, DG de la Recherche et de l'Innovation, Commission européenne

68 CIVILISATION

Une histoire européenne

par **Laurent Wirth**, historien, auteur de l'ouvrage « Le destin de Babel »

71 BULLETIN D'ABONNEMENT

QUEL BILAN POUR LA PFUE ?

Par Laurence Boone,
Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe
et des affaires étrangères, chargée de l'Europe



La Présidence française de l'Union européenne (PFUE) a été unanimement saluée dans les sphères européennes. Malgré le bouleversement provoqué par la guerre en Ukraine, la France est parvenue à remplir l'ambitieux programme de travail qu'elle s'était fixée. Face à un conflit inédit, les Européens ont d'abord réussi à apporter une réponse unie, ferme et solidaire. Nous avons fourni des mesures de soutien à l'Ukraine sur le plan budgétaire, humanitaire, militaire. Nous avons également infligé des sanctions massives à la Russie, avec huit paquets de sanctions inédits. Nous avons aussi fait preuve de solidarité en accueillant des centaines de milliers de réfugiés et en activant notamment la protection temporaire pour leur permettre un accès rapide et protecteur au sein de l'Union européenne (UE).

En parallèle, l'agenda de souveraineté que nous portons depuis le Discours de la Sorbonne du Président de la République a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines majeurs. Nous avons su avancer de façon décisive, en débloquent des accords qui étaient encore parfois inenvisageables il y a quelques mois. Prenons quelques exemples : sur le volet climatique, avec la taxe carbone aux frontières ; sur le volet numérique, avec en

particulier les textes fondamentaux du « Digital Services Act » (DSA) et du « Digital Markets Act » (DMA) ; sur le volet social, avec la réforme sur le salaire minimum en Europe, ou encore sur la question de l'égalité femmes-hommes dans le monde des entreprises.

Pourtant, je dirais que la force de la Présidence française est plus fondamentalement d'avoir cristallisé une rupture durable dans la manière dont l'Union européenne se rapporte au monde. Historiquement, l'Union s'est construite en concentrant son action sur le développement du marché intérieur. Le nouveau contexte géopolitique, marqué par la guerre en Ukraine, la compétition systémique avec la Chine ou les velléités agressives de multiples puissances régionales, la force à définitivement rompre avec cette représentation du monde. Le constat s'impose désormais d'une continuité et même d'un entrelacement entre, d'une part, les lignes politiques décidées au sein de l'Union et, d'autre part, le monde qui l'entoure. De nombreuses avancées, obtenues sous la PFUE, en témoignent : le paquet climat, la législation dans le domaine du numérique, les instruments commerciaux ou les mesures prises dans le domaine de la défense et de l'énergie suite à l'agression russe en Ukraine.

“LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ACTUEL AUTANT QUE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET LA MONTÉE DU POPULISME PARTOUT EN EUROPE IMPLIQUENT PLUS QUE JAMAIS DE POURSUIVRE RÉSOLUMENT NOS ENGAGEMENTS.”

Ainsi, l’agenda de souveraineté, qui fut au cœur de la Présidence française, a pour conséquence de rebattre les cartes de l’interaction de l’Europe avec le reste du monde. Cela se traduit de quatre manières au moins, toutes pouvant être illustrées par de grands acquis structurants de la PFUE.

- **Premièrement**, l’affirmation de l’Europe comme une puissance régionale solide, en interaction avec les autres régions du monde. Notre souveraineté européenne, loin d’être un isolationnisme, inclut dans son principe une vision globale des enjeux et une lecture de l’insertion de l’Union dans le monde. La stratégie indopacifique en est une illustration directe, la boussole stratégique aussi.
- **Deuxièmement**, la définition de politiques européennes désormais pleinement intégrées aux enjeux mondiaux, par rapport auxquels il importe plus que jamais de réagir en tant qu’Union. L’accord au Conseil sur l’instrument de lutte contre la déforestation importée, l’adoption de l’instrument de réciprocité dans les marchés publics, l’engagement sur les clauses miroirs, ou bien sûr la taxe carbone aux frontières constituent ainsi la réponse de l’Europe aux politiques de pays tiers incompatibles avec ses objectifs sociaux,

environnementaux ou d’égalité des conditions de concurrence.

- **Troisièmement**, l’ambition de définir des normes européennes qui pourront servir d’étalon sur la scène internationale. L’agenda numérique, la taxonomie, les normes de durabilité des entreprises, ou encore le paquet climat: ce que décide l’Union a des effets externes vis-à-vis des pays tiers, cela crée des entraînements et des dynamiques ou des frictions, souvent les deux selon les catégories de pays.
- **Quatrièmement**, garantir une autonomie stratégique de l’Union et, partant, une interaction cohérente et apaisée avec nos partenaires extérieurs.

Cette nouvelle donne européenne, entre puissance et souveraineté d’un côté, projection globale de l’autre, n’est pas un phénomène transitoire. C’est une tendance de fond que la PFUE a permis d’ancrer et qui remodele le rapport de l’Europe avec les pays tiers. Au fur et à mesure que l’Union européenne s’affirme, les relations bilatérales que la France entretient s’inscrivent de plus en plus dans un horizon européen. Désormais, lorsque l’on évoque les enjeux numériques à titre bilatéral avec ►

l'administration américaine, on ne peut le faire que dans un environnement puissamment remodelé par le DMA et le DSA. Lorsqu'on échange sur la préservation de la biodiversité et sur le climat avec le Brésil, la déforestation et le bien-être animal ne sont jamais loin. Lorsqu'on parle présence coordonnée à la mer dans le Golfe de Guinée avec le Nigéria, ou encore développement des infrastructures de connectivité, coopération sanitaire, on le fait encore et toujours avec en toile de fond une action européenne.

En parallèle, le rapport de l'opinion française à l'Union semble s'être durablement transformé. Plus exactement, la nature des reproches faits à l'Europe a changé. Prenons la crise de la Covid-19 : l'Union n'a pas été critiquée pour en avoir trop fait. Au contraire, on lui en veut de ne pas en avoir fait assez. C'est le manque de masques, de vaccins, de coordination entre les politiques sanitaires ou de transports qui ont fait la une des médias. De même ces derniers mois, dans le cadre de la guerre en Ukraine, les opinions française et européenne ont presque unanimement soutenu les sanctions de l'Union européenne à l'égard de la Russie. Le « pas assez d'Europe » a remplacé le « trop d'Europe ».

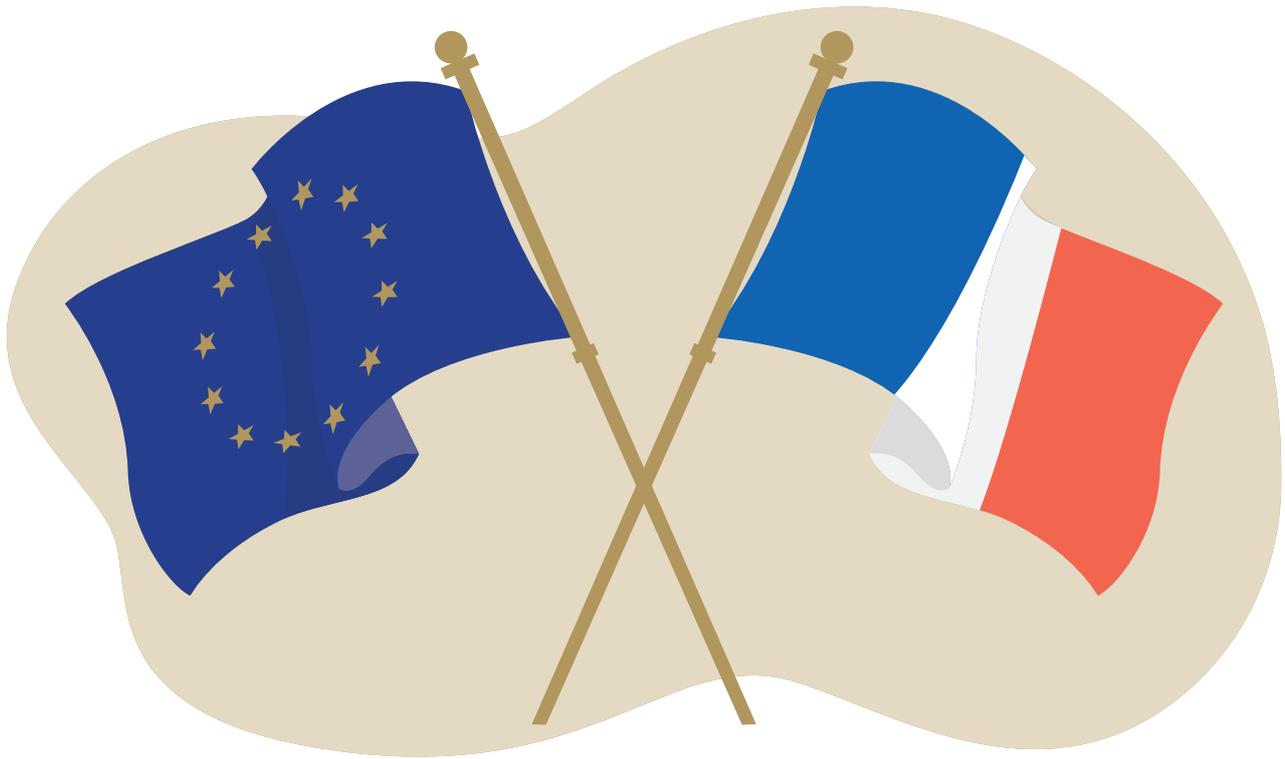
Le contexte géopolitique actuel autant que la crise énergétique et la montée du populisme partout en Europe impliquent plus que jamais de poursuivre résolument nos engagements. Des zones de vulnérabilités demeurent, sur lesquelles nous devons agir vigoureusement.

- **Premièrement**, il nous faut défendre l'État de droit. La guerre lancée par la Russie en Ukraine est une guerre contre nos valeurs démocratiques et contre l'État de droit qui sous-tend notre liberté et nos droits humains fondamentaux. L'Union européenne doit s'affirmer comme une garante de ces droits. Elle doit se servir de tous les outils à sa disposition pour protéger nos valeurs de ceux qui, à l'intérieur ou à l'extérieur, cherchent à les saper.
- **Deuxièmement**, nous devons construire une Europe de la défense. Dans le prolongement du sommet de Versailles, l'Union doit renfor-

cer, améliorer et coordonner les investissements nationaux et européens dans ses capacités de défense. Il est essentiel qu'au cours des prochains mois, nous tenions les engagements pris et continuions à avancer en ce sens.

- **Troisièmement**, il nous faut développer notre « souveraineté industrielle ». Si l'Union européenne veut être une puissance géopolitique, il lui faut affirmer sa souveraineté industrielle sur l'ensemble des secteurs stratégiques, que ce soit l'énergie, le numérique, l'alimentation et l'agriculture, ou les chaînes d'approvisionnement industrielles. Mais l'enjeu le plus urgent et le plus immédiat, c'est évidemment de développer l'indépendance énergétique de l'Union. Nous nous éloignons d'ores et déjà de notre dépendance collective à l'égard du pétrole et du gaz russes. Nous devons poursuivre cet effort et sortir au plus vite de notre dépendance aux hydrocarbures ; c'est un impératif climatique et de souveraineté.
- **Quatrièmement**, nous devons affirmer l'Europe comme « puissance géopolitique ». Pour que la paix et la démocratie soient durables sur notre continent, l'Union doit défendre ses valeurs, sa sécurité et sa puissance économique à une échelle beaucoup plus large. Elle a pris une décision historique en accordant le statut de candidat à l'Ukraine et à la Moldavie et en lançant des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. Il nous faut maintenant aller plus loin. Il est dans notre intérêt stratégique d'ancrer les Balkans aussi fermement que possible à l'Union européenne. C'est le rôle que devra jouer la Communauté politique européenne, proposée par la France sous la PFUE et qui s'est réunie pour la première fois à Prague : rassembler les États du continent européen par le biais d'initiatives de coopération concrètes dans les domaines de la sécurité, de la connectivité et de l'énergie.

Enfin, il importe de remettre en perspective les succès obtenus. Disons-le, l'action menée par la France durant ces six mois demeurera méconnue de l'opinion française. Un sondage réalisé par Harris Interactive, début juillet, souligne que 41% des Français ne savent

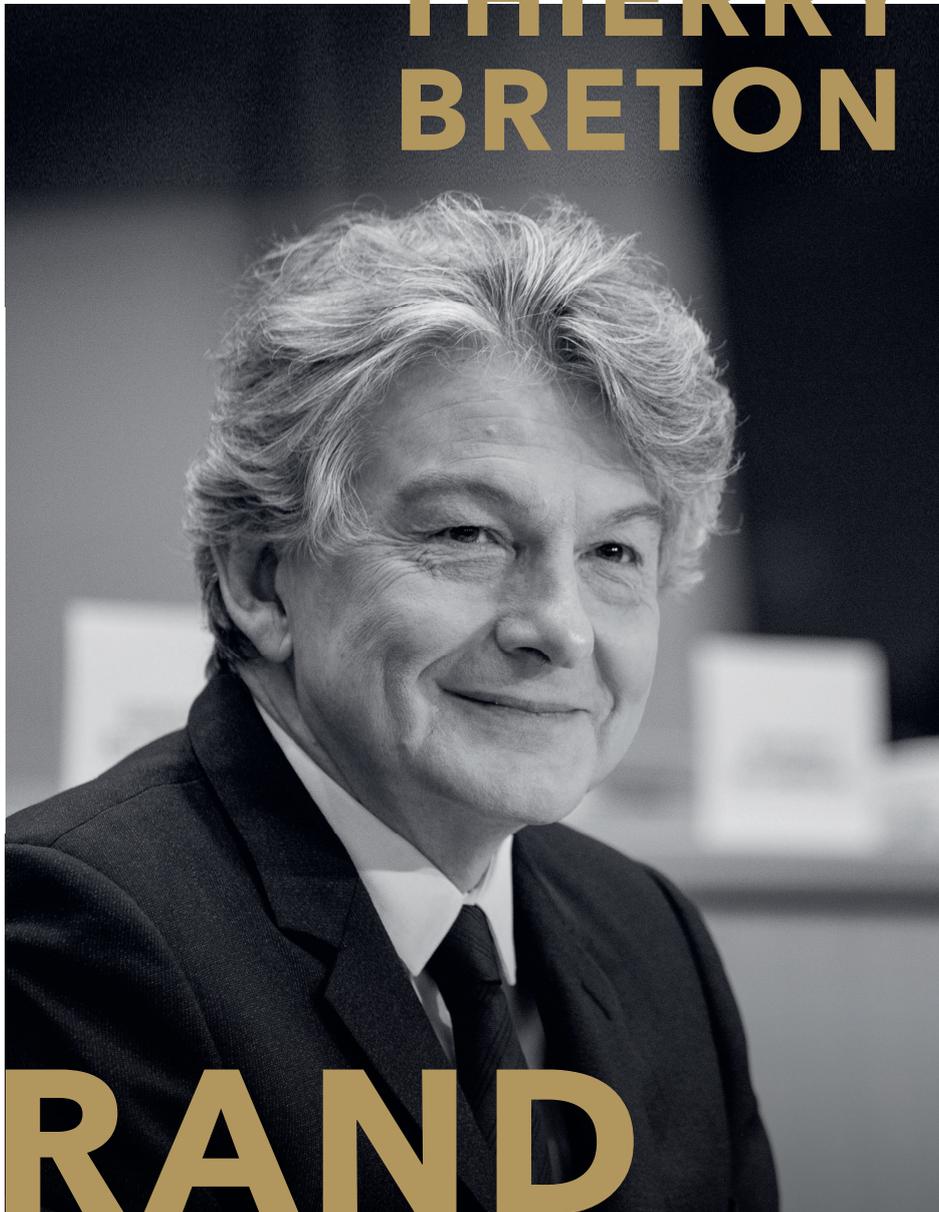


pas mentionner des mesures ou événements propres à la PFUE. De même, plus de la moitié se dit mal «informée». Plus généralement, si l'attachement à l'Union européenne reste stable chez les Français et a même connu une certaine affirmation dans le contexte de la guerre en Ukraine, il reste parmi les plus faibles d'Europe. Nous avons, en France, un problème de communication sur l'action de l'Union européenne.

Ainsi, pour une part importante de Français, l'Union demeure un sujet lointain, complexe. Ce constat, banal et vrai, nous oblige. Il nous faut plus parler d'Europe. Sinon, l'attrait du populisme ne faiblira pas. Plus parler d'Europe, voilà un objectif qui doit structurer notre engagement à tous, durant l'année et demie qui nous sépare des prochaines élections européennes. ■

THIERRY BRETON

COMMISSAIRE
EUROPÉEN
EN CHARGE
DU MARCHÉ
INTÉRIEUR



GRAND ENTRETIEN

« La force qui est la nôtre, c'est la solidarité ».

À la faveur d'une rencontre le 13 octobre dernier au Berlaymont, Thierry Breton a accepté de revenir sur ses trois années de mandat, marquées par la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie dans toute l'Union. Dans un échange de plus d'une heure, Thierry Breton trace le chemin d'une Commission politique, à la fois ciment et levier d'une Europe solidaire dans la tempête et dessine les contours des deux prochaines années de son mandat.

Michel Derdevet: Ma première question est très personnelle: quel est votre ressenti par rapport à ces trois dernières années sur le fonctionnement des institutions et l'action publique européenne?

Thierry Breton: J'ai enseigné « la gouvernance » pendant plusieurs années aux États-Unis, après mes fonctions de ministre des Finances en France. C'est donc sous l'angle de la gouvernance que je voudrais donner un éclairage à cette action publique européenne. La gouvernance, c'est l'intégralité des responsabilités d'un acteur dans un champ nouveau. Pour moi, la Commission européenne était sans aucun doute un champ nouveau. Mais j'ai eu le sentiment, pour avoir vécu pendant de très nombreuses années aux États-Unis, de retrouver à Bruxelles un peu de ce que je connaissais à Washington. Comparaison n'est pas raison mais nous gérons à Bruxelles, dans le cadre des traités, un continent régi par des règles démocratiques fondées sur l'État de droit. C'est un peu le cas aussi à Washington. Au fond, la Commission fonctionne à certains égards comme l'exécutif américain: elle porte les directives ou les règlements devant nos co-législateurs, le Parlement européen et le

Conseil, comme le gouvernement américain porte ses propositions devant la Chambre des Représentants et le Sénat.

M. D.: Depuis le 24 février et l'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie, la question de l'Europe de la défense et du rôle géopolitique de l'Union monte en puissance dans le débat public. De votre point de vue, comment cette guerre constitue un élément d'accélération de l'Europe de la défense et comment la Commission européenne peut-elle être un élément intégrateur des démarches nationales, comme celle que nous pouvons observer en Allemagne?

T. B.: L'Europe de la défense s'inscrit dans l'histoire de l'intégration européenne dans son ensemble, depuis 1954 et le refus français de la Communauté européenne de défense. J'ai porté moi-même, c'est un peu le hasard de l'histoire, un projet d'intégration européenne des politiques de défense. En 2016, j'ai proposé à Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission, l'esquisse de ce que pourrait être un fonds européen de défense. J'avais alors eu l'occasion d'échanger avec une série de dirigeants européens à ce sujet, dont le Président français de l'époque, François Hollande, ou la ministre allemande de la défense, qui n'était autre à l'époque qu'Ursula von der Leyen.

La Commission s'est ensuite emparée de l'idée au travers d'un projet pilote proposé en 2018. Et en 2019, par les hasards de la vie, je deviens le Commissaire en charge du marché intérieur mais aussi de la défense. Le fonds européen de défense, tel qu'il est intégré dans l'actuel cadre financier pluriannuel est doté d'un montant significatif de 8 milliards d'euros qui permettra de lever entre 30 et 40 milliards d'euros d'investissements mutualisés entre 26 États membres sur 27. Par ailleurs, il constitue un instrument permettant l'émergence d'une vision commune entre les États membres, les institutions européennes et le tissu industriel de défense. ►



► Cette guerre a bien entendu accéléré ce processus, d'abord au travers du soutien européen à l'armée ukrainienne, via les livraisons d'armes coordonnées entre les États membres. Elle a poussé les États membres à augmenter leurs dépenses en matière de défense à 2% du PIB. Le respect de cet engagement pris de longue date dans le cadre de l'OTAN et que certains États membres dits « frugaux » n'honoraient pas jusqu'ici, permettra de lever annuellement jusqu'à 163 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans le domaine de la défense. Je n'oublie pas pour autant l'importance du respect des critères de Maastricht. J'ai moi-même contribué, en tant qu'ancien ministre des Finances (de 2005 à 2007, NDLR), à ramener la dette française à 62% en 2007, quand l'Allemagne en était à l'époque à 67%. Il y a eu par la suite, la crise des « subprimes ». La France l'a mal gérée sous Nicolas Sarkozy, augmentant drastiquement les dépenses publiques alors que l'Allemagne a su en sortir en bonne position. En tout état de cause, il faut réussir à articuler cette exigence de modération dans la dépense publique et l'impératif d'investissements dans notre industrie de défense et je me réjouis que ce tabou disparaisse dans certaines capitales, notamment à Berlin, La Haye ou Copenhague.

En marge de ce fond et afin de renflouer nos réserves, notamment en matière de munitions, la Commission européenne propose le développement d'un nouvel instrument baptisé

EDIRPA « European Defence Industry Reinforcement through common Procurement Act », qui a vocation à inciter les États membres à procéder à des achats de matériel militaire en commun au sein du marché unique. Je crois que c'est la meilleure manière de construire progressivement un *affectio societatis*, une volonté de travailler ensemble.

Mon rôle en tant que Commissaire chargé de ce dossier est de faire en sorte que ces fonds servent notre industrie de défense pour accroître l'autonomie stratégique de notre continent. Cela ne remet en aucun cas en cause le cadre essentiel de nos alliances, en particulier au sein de l'OTAN, dont quasiment tous les États membres font partie depuis les récentes décisions de la Finlande et de la Suède d'intégrer l'organisation, ce qui fait de l'UE un pilier majeur de l'alliance Atlantique.

M. D.: Je voulais aborder à ce stade, la question de l'Europe de l'énergie. Nous constatons aujourd'hui à quel point l'agression russe a ré-interpellé l'Europe sur l'enjeu de la sécurité d'approvisionnement. Comment peut-on rapidement changer la donne et essayer de construire une autonomie stratégique européenne dans ce domaine? Cette agression ne fragilise-t-elle pas le Pacte vert européen?

T. B.: Je voudrais d'abord rappeler une chose: le projet européen représente 27 États membres et 455 millions d'habitants, soit une

“VLADIMIR POUTINE exploite notre dépendance dans le domaine énergétique pour nous diviser. Mais nous disposons nous-mêmes d'atouts importants et il faut donc être conscients de la force que nous représentons. J'ai dit, dès le 25 février, que nous travaillerions avec mes équipes, à découpler au maximum le marché unique de ses dépendances russes. C'était l'urgence de l'instant. Nous l'avons fait pour le charbon. Ce sera également le cas pour le fuel à partir du 5 décembre.”

fois et demie les États-Unis. Cela nous donne une force d'attractivité mais aussi une responsabilité immense. Depuis que je suis Commissaire, je prends un peu plus chaque jour la mesure des tentatives de Vladimir Poutine et de ses affidés pour affaiblir le projet européen. On ne le disait peut-être pas aussi ouvertement mais je le constate dans tous les domaines que couvre mon portefeuille.

Nous nous battons également pour permettre aux États membres de diminuer leurs importations de gaz russe, qui atteignaient 40% du mix européen avant la guerre. Cela a été possible notamment grâce à un accroissement significatif de nos importations de gaz naturel liquéfié, auprès du Qatar et des États-Unis. C'est grâce à cette stratégie que nous pourrions passer l'hiver sans black-out. Nous avons également augmenté sensiblement notre production d'énergies renouvelables. Il nous faut maintenant réduire de 10 à 15% notre consommation, une ambition tout à fait atteignable pour chacun d'entre nous. Cette démarche de sobriété est globalement positive à long terme car elle nous accoutumera à traiter l'énergie comme une ressource rare et à concourir aux ambitions du «Green Deal».

Cette transition majeure a généré une augmentation très significative des coûts de l'énergie qui implique d'accompagner socialement nos concitoyens européens dans cette période. Nous entrons collectivement dans une

période d'inflation, voire d'hyper inflation dans certains États membres. Cette séquence avait débuté avant la guerre mais elle s'est considérablement accélérée depuis le 24 février, pour atteindre les sommets que nous connaissons. Cette inflation risque de s'inscrire dans le temps long et il est du rôle des États membres d'accompagner autant que faire se peut tous ceux qui sont victimes de ces augmentations du coût de la vie. Certains, comme en France, ont mis en place un bouclier tarifaire. Une mesure particulièrement efficace puisque la France est le pays qui maîtrise le mieux son inflation. Je suis personnellement favorable à ce type de mesure, malgré leurs coûts importants en matière de finance publique.

Mais ces politiques doivent également être complétées par des aides ciblées à destination des entreprises. Je pense en particulier à la sidérurgie, à l'aluminium ou à la chimie, à des secteurs entiers qui sont très impactés par l'augmentation significative des prix de l'énergie. Sans une stratégie commune à l'échelle européenne, nous faisons face à un risque de fragmentation du marché intérieur, entre des États membres où l'énergie serait très subventionnée et vendue à des prix peu élevés et ceux qui n'en bénéficieraient pas. Par ailleurs, nous nous trouvons face à un risque de délocalisation de nos filières les plus énergivores, notamment vers les États-Unis où l'énergie, aujourd'hui, est beaucoup moins chère qu'en Europe. J'ajoute ►

► que les États-Unis viennent d'adopter un « Inflation Reduction Act » grâce auquel ils attirent toutes les entreprises industrielles opérant dans les énergies renouvelables en leur proposant des subventions très significatives.

La réponse à cette crise ne pourra être qu'euro-péenne : c'est un choc symétrique qui nécessite des réponses symétriques. Aucun État membre, l'Allemagne la première, n'a le premier euro vaillant pour faire face à cette situation. Tous vont devoir emprunter pour amortir le choc. Avec mon collègue Paolo Gentiloni, Commissaire européen en charge de l'économie, nous avons alerté sur l'urgence de faire face à l'explosion des prix de l'énergie car il y a un risque à très court terme de désindustrialisation, certains secteurs comme l'énergie, le verre, la chimie, le papier, l'acier, l'aluminium étant touchés de plein fouet. C'est maintenant qu'il faut réagir, pas dans six mois. En revanche, il est très important que nous fassions attention aux distorsions de concurrence que ces plans nationaux pourraient créer au sein du marché intérieur, certains États ayant une capacité d'emprunt plus favorable que d'autres. Je suis donc en faveur, comme nous l'avons fait durant la pandémie de Covid-19, d'un mécanisme européen qui permettrait d'obtenir sur les marchés des taux d'intérêt à la fois préférentiels et harmonisés pour les 27. À charge pour les États membres, ensuite, de rembourser.

Vient enfin la question, fondamentale, de notre transition vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle implique, comme vous le savez, l'augmentation de notre production d'électricité par des moyens décarbonés et le développement de nos interconnexions. Ces interconnexions vont devenir essentielles, notamment à travers le « grid management », c'est à dire la gestion de la demande et de la puissance au pic de la consommation. Plus généralement, le « grid management » pose la question du développement des infrastructures et des investissements publics et privés nécessaires dans ce domaine. C'est ce travail qu'il nous reste à faire et qui sera proposé au début de l'année prochaine. Nous disposons de deux ou trois mois pour aboutir à une proposition de loi en matière d'énergie, ce qui devrait nous permettre de revoir les points essentiels : la régulation du marché, le développement des énergies renouvelables et l'augmentation de notre production d'énergie nucléaire qui devra correspondre à 20% de nos capacités. C'est nécessaire et fondamental pour assurer la continuité et la stabilité du réseau. Le nucléaire a évidemment toute sa place dans le mix énergétique européen et je suis, à la Commission, celui qui porte cette voix. Et il nous

faudra investir dans la formation de nos jeunes et dans l'innovation en matière de gestion des déchets, de développement des SMR et, pourquoi pas un jour, de la fusion contrôlée.

M. D. : Vous étiez en première ligne de la réaction européenne pendant la pandémie de Covid-19. Comment cette expérience éclaire-t-elle votre action politique dans la situation actuelle ?

T. B. : Il s'agit de notre histoire et de notre gouvernance. La Commission européenne est une institution politique. On dit souvent que la Commission européenne est bureaucratique. C'est faux. Les Commissaires sont des femmes et des hommes politiques.

Notre action, faut-il le rappeler, s'inscrit bien évidemment dans le cadre des traités. Lors de la pandémie de Covid-19, le continent était totalement à l'arrêt alors qu'il était absolument nécessaire de maintenir le savoir-faire, les équipements, les infrastructures. Durant cette période, j'ai été effectivement très actif puisque la Présidente m'a confié la responsabilité industrielle des vaccins. L'UE a pu devenir le premier fabricant au monde des vaccins contre la Covid-19 et par là même, le premier exportateur mondial. Un tel exploit, car il s'agit bien d'un exploit, a été rendu possible par la solidarité entre les États membres que nous avons mise en avant, notamment dans le cadre du plan « Next Generation EU ». Ce plan a pu voir le jour grâce au soutien sans faille du président de la République française et de la chancelière allemande Angela Merkel, qui ont usé de leur leadership politique pour finalement convaincre l'ensemble des États membres. La pandémie a démontré la capacité de mobilisation et d'action de l'UE qui, pour la circonstance, est devenue « la pharmacie du monde ».

Je rappelle au passage que les Américains refusaient d'exporter leurs principes actifs durant cette période et qu'il aura d'ailleurs fallu que j'exerce ici un rôle de gendarme et milite pour la création d'un instrument de réciprocité. J'ai dit à mon homologue américain que nous ne pourrions pas leur délivrer les substances actives qu'ils souhaitaient s'ils ne nous permettaient pas eux-mêmes de récupérer les nôtres, produites aux États-Unis. Le rapport de force a fonctionné et nous sommes redevenus les meilleurs amis du monde. Cela démontre bien que cette logique de rapport de force qui a prévalu, même avec nos meilleurs alliés, prévaut dans le monde tel qu'il est. Cela ne remet pas en cause nos alliances mais pour être un bon allié, il faut être certain de sa force, faute de quoi on devient vassal.



Ainsi, nous avons commencé à acheter ensemble des vaccins et cela a fonctionné, bien que la santé reste une prérogative des États membres. De plus, nous avons décidé d'exporter la moitié de la production européenne pour vacciner le reste du monde. Il faut se rendre compte que la force qui est la nôtre, c'est la solidarité.

M. D. : Vous avez porté deux législations majeures ces derniers mois, le «Digital Market Act» (DMA) et le «Digital Services Act» (DSA), adoptés par le Parlement européen en séance plénière le 5 juillet dernier. Est-ce que vous pouvez revenir sur l'importance capitale de ces deux textes et leur mise en application prévue pour le début de l'année 2023 ?

T. B. : L'organisation de notre espace informationnel est un sujet sur lequel je réfléchis depuis de très nombreuses années et j'ai pu observer à quel point cet espace a pris une importance capitale dans nos vies. Mais cet univers n'était pas réglementé.

Nous avons donc cherché à le réguler sur le thème suivant: tout ce qui est autorisé dans l'espace physique doit l'être dans l'espace numérique. C'est ce principe fondamental qui a inspiré l'architecture du texte qui porte aujourd'hui le nom de «Digital Services Act».

Et puis, il y a le deuxième volet qui concerne la régulation des grands acteurs dans ce domaine. Il s'agit des grandes plateformes, principalement américaines mais pas seulement. Il existe des règles en droit de la concurrence qui régulent la vie économique et luttent contre les cartels. Mais l'espace numérique échappait

à ces règles. C'est pour lutter contre cette situation de «Far-West» que nous avons élaboré le «Digital Market Act».

Cette législation s'impose à l'ensemble des plateformes désireuses d'opérer dans le marché unique, le premier au monde. Nous créons en ce moment, au sein de la DG CONNECT, une équipe qui aura pour mission de surveiller le respect du DMA. Ces textes rentreront bien en vigueur dès l'année prochaine.

M. D. : Nous aurions beaucoup d'autres sujets à aborder, l'Europe spatiale, la protection des matières premières... Mais j'aimerais terminer cet entretien par une phrase du grand sociologue et philosophe français, Bruno Latour, décédé le 9 octobre dernier. Il s'interrogeait dans un entretien paru en mai dans la revue *le Grand Continent*: «Le sol européen est-il en train de changer sous nos pieds? Guerre nucléaire, guerre climatique, [...] dans cet interrègne, à quoi nous raccrocher sur notre continent?» Comment, selon vous, donner aujourd'hui du sens à celles et ceux qui croient en l'Europe et qui ont envie de faire en sorte que cette Europe soit plus grande, plus forte, plus résiliente ?

T. B. : Bruno Latour a été le philosophe de cette complexité que vous décrivez et de l'interconnexion entre tous les citoyens. Notre destin commun est d'abord de comprendre qui nous sommes. Comprendre que nous sommes plus forts ensemble. C'est la raison pour laquelle il y a un triptyque qui me semble caractériser notre action: le leadership, la solidarité et l'unité. C'est notre destin commun en Europe. ■



**MARCHÉ
INTÉRIEUR
ET 4^e
RÉVOLUTION
INDUSTRIELLE**

PAGE 18

DROIT DE LA CONCURRENCE

Réformer le droit européen de la concurrence :
le retour du politique
par **René Repasi**

PAGE 22

DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES

Un Code pour l'avenir
par **Michèle Grégoire**

PAGE 24

NUMÉRIQUE

Comment bâtir une souveraineté numérique
pour l'Union européenne ?
par **Jean-Claude Laroche**

PAGE 26

CYBERSÉCURITÉ

Quelle perspective européenne
en matière de cybersécurité ?
L'urgence d'investir dans l'expertise humaine
par **Nicolas Arpagian**



Par René Repasi,
Député européen
allemand pour le
groupe S&D et
professeur de droit
à l'Université
Erasmus de
Rotterdam

RÉFORMER LE DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE : LE RETOUR DU POLITIQUE

Le droit européen de la concurrence est politique.

**Son application repose sur des pouvoirs
discrétionnaires. Ses notions très générales
font l'objet d'une interprétation large.**

**Ces deux éléments impliquent de faire
des choix, c'est-à-dire de faire de la politique.**

**L'idée que le droit de la concurrence
est apolitique ignore ces éléments.**

“LE PRINCIPAL OBJECTIF DU DROIT DE LA CONCURRENCE D’AUJOURD’HUI EST ALORS LE PRIX, LE CHOIX, LA QUALITÉ OU L’INNOVATION.”

LE DROIT DE LA CONCURRENCE A POLITIQUE ET RÉDUCTEUR D’AUJOURD’HUI: LE BIEN-ÊTRE DES CONSOMMATEURS AVANT TOUT

Ce qui semble apolitique, c’est l’orientation du droit de la concurrence vers le « bien-être des consommateurs » (« consumer welfare »). Traditionnellement, le standard du bien-être des consommateurs est compris comme la différence entre ce que les consommateurs auraient été prêts à payer pour un bien et ce qu’ils ont effectivement dû payer. Le bien-être des consommateurs est alors positif si cette différence est positive, de sorte que les consommateurs paient en fait moins que ce qu’ils sont réellement prêts à payer. La Commission européenne a défini ce qu’elle entend du droit de la concurrence comme « promouvoir l’intérêt du consommateur [qui] est au cœur de la politique de la concurrence. Une concurrence effective est la meilleure garantie pour les consommateurs de pouvoir acheter des produits de bonne qualité aux prix les plus bas possibles¹ ». Les biens doivent être produits au coût le plus bas possible. C’est ce que les économistes appellent « l’efficacité de l’allocation ». En même temps, la concurrence devrait être fondée sur le mérite, de sorte que l’amélioration de la position d’une entreprise sur le marché repose uniquement sur l’innovation. Le principal objectif du droit de la concurrence d’aujourd’hui est alors « le prix, le choix, la qualité ou l’innovation ».² Ceci est caractérisé comme l’approche « antitrust » de l’école de Chicago. Cette idée de la concurrence repose sur des considérations purement économiques ce qui exclut tenir compte des consi-

dérations non-économiques telles que la durabilité, la protection de l’environnement ou de la vie privée, les inégalités économiques ou la protection des droits de l’Homme. Ces considérations – selon la compréhension actuelle du droit de la concurrence – relèvent d’autres domaines politiques et d’autres instruments juridiques. C’est ce qu’a notamment déclaré la Commission européenne dans sa décision de ne pas s’opposer à la fusion de Facebook et de WhatsApp en 2014: « Tout problème lié à la vie privée découlant de la concentration accrue de données sous le contrôle de Facebook à la suite de la transaction ne relève pas du champ d’application des règles du droit de la concurrence de l’UE, mais du champ d’application des règles de l’UE en matière de la protection des données » (paragraphe 164).³ Un tel point de vue pourrait être considéré comme apolitique.

Pourtant, le droit de la concurrence n’est pas aussi innocent que cette retenue à des considérations purement économiques suggère. Une analyse plus approfondie de la fusion Facebook/WhatsApp le montre. En autorisant la fusion de la première plateforme de médias sociaux avec le service de messagerie le plus utilisé au monde, la Commission a contribué à la création de marchés numériques déséquilibrés, dans lesquels les utilisateurs sont profilés à leur insu – comme cela a été démontré par l’autorité de la concurrence allemande dans ►

(1) Livre Vert de la Commission sur la politique de concurrence communautaire et les restrictions verticales, COM(96) 721 final.

(2) CJUE, affaire C-209/10, paragraphe 22.

(3) Commission Européenne, décision C(2014) 7239 final, paragraphe 164 (traduction faite par l’auteur).

- son enquête visant Facebook. Ou bien, même si les utilisateurs étaient conscients de ces conséquences, ils n'avaient d'autre choix que d'accepter les conditions générales de Facebook et de WhatsApp qui leur permettaient de profiler les utilisateurs, dans le cas contraire ils perdaient l'accès à de nombreux contacts sociaux sur Internet. Conséquence de ces choix en matière de droit de la concurrence, le législateur européen a dû adopter une loi de large portée avec le « Digital Markets Act » (DMA), qui donne à la Commission de nouveaux outils pour assainir les marchés numériques – une tâche qui serait à l'origine une avancée pour le droit de la concurrence.

VERS UN DROIT DE LA CONCURRENCE POLITIQUE: L'INCLUSION DES CONSIDÉRATIONS NON-ÉCONOMIQUES

Il est donc temps de reconnaître que le droit de la concurrence n'est pas apolitique mais que les choix d'interprétation et d'application du droit de la concurrence qui ont été fait dans le passé sont des choix politiques. Nous devons rappeler ce qui est l'objectif du droit de la concurrence. Le célèbre juge de la Cour suprême des États-Unis, Louis Brandeis, a parlé en 1934 de la « malédiction de la grandeur » lorsqu'il a réfléchi sur l'objectif du droit de la concurrence. Brandeis considère que la concentration du pouvoir économique et de la prise de décision est effectivement nuisible au bien-être des citoyens. L'objectif du droit de la concurrence est donc de « démocratiser » les marchés en réduisant la grandeur des entreprises et en transformant les structures des marchés. Selon son point de vue, les considérations non-économiques telles que la durabilité, la protection de l'environnement ou la réduction des inégalités économiques ne conduisent pas l'action des grandes entreprises. Par conséquent, c'est au droit de la concurrence de garantir que la structure du marché est telle qu'elle soutient des considérations non-économiques. C'est ce que l'on peut appeler le retour de la politique dans un domaine du droit qui s'est déclaré « apolitique » mais qui ne l'a jamais été.

Un regard sur les décisions récentes de la Commission en matière d'aides d'État révèle ce retour de la politique dans un domaine qui n'a en réalité jamais été abandonné par la politique. Après le déclenchement de la crise financière en 2008, la Commission a adopté une série de communications qui permettaient aux États membres de sauver des établissements financiers en échange de modifications structurelles des banques qui ont été sauvées, telles que l'introduction d'un plafond pour la rémunération des dirigeants ou l'obligation de gestionnaires à démissionner en cas de sauvetage par l'État. Ainsi la Commission est parvenue à une réglementation du secteur bancaire sans aucune législation. Ce mécanisme d'approbation des mesures fiscales nationales en échange de changements de politique a été répété pendant la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, en matière de droit fiscal, où une possible législation européenne échoue toujours parce qu'il n'y a pas d'unanimité au sein du Conseil, la Commission a examiné plusieurs mécanismes qui favorisent l'évasion fiscale mis en place en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas en considérant les avantages fiscaux accordés par ces pays aux entreprises multinationales comme des aides d'État. Bien que certaines de ces enquêtes aient été rejetées par la Cour de justice de l'Union européenne, elles ont eu un impact significatif sur le droit fiscal national de ces pays. Les Pays-Bas, par exemple, n'ont pas attendu un arrêt de la CJUE mais ont modifié leurs règles fiscales très généreuses en raison d'une telle enquête. En utilisant un outil du droit de la concurrence, la Commission a permis des modifications profondes des règles fiscales nationales, qu'elle n'aurait jamais été en mesure d'obtenir par voie législative. Cela montre le retour audacieux de la politique dans le droit de la concurrence, où la Commission utilise ses pouvoirs exclusifs pour faire de la politique dans des domaines où la législation européenne est bloquée.

De même, le droit de la concurrence – aussi dans les domaines de l'interdiction des cartels, des abus de position dominante et du contrôle des concentrations – doit servir des objectifs non-économiques plus larges tels que la lutte contre le changement climatique ou contre les inégalités économiques. Cette extension des objectifs du droit de la concurrence ne doit pas être illimitée. Elle est liée à la « malédiction de



la grandeur». Les outils du droit de la concurrence doivent être utilisés lorsque des intérêts commerciaux présentent un obstacle à la réalisation des objectifs de durabilité ou de respect de la vie privée. Le droit de la concurrence en tant que moyen de démocratiser les marchés comprend également une autolimitation lorsqu'un comportement anticoncurrentiel des entreprises sert des objectifs non-économiques tels que la conclusion d'accords de durabilité, par lesquels les entreprises promeuvent des biens et services durables au détriment des biens et services moins chers mais aussi moins durables. Un tel changement vers un droit de la concurrence plus politique peut déjà être observé dans les communications publiées par la Commission dans le cadre de la loi sur le climat de l'Union européenne, le «Fit for 55».

Une telle politisation du droit de la concurrence doit aller de pair avec une plus grande responsabilité parlementaire de la Commission, d'une manière qui n'est actuellement pas prévue par les traités. Le Parlement européen est notamment largement exclu en matière du droit de la concurrence. Malgré la nécessité d'une modification des Traités aussi dans ce domaine,

toute nouvelle politisation nécessite un échange plus intense entre le Parlement et la Commission qui permette au Parlement d'influencer l'agenda politique de la Commission et de tenir la Commission responsable de ses actions.

Les défis liés à la nouvelle mondialisation 2.0 dans un monde où les chaînes d'approvisionnement mondiales sont remodelées à la suite de la pandémie et de la guerre en Ukraine et où la production industrielle stratégiquement pertinente revient en Europe, le droit de la concurrence joue un rôle crucial pour façonner le nouvel ordre du marché. Il doit se rendre compte que les objectifs qu'il sert sont trop étroits et qu'il doit être étendu à des objectifs non-économiques où la grandeur des intérêts des grandes entreprises implique un obstacle à la réalisation de ces intérêts publics. ■



Par Michèle
Grégoire,
Professeur à
l'Université Libre
de Bruxelles et
avocate

UN CODE POUR L'AVENIR

Pour avancer en terres inconnues, il est nécessaire de s'orienter à l'aide d'outils et d'instruments de mesure fiables.

Cette réalité concrète s'observe également dans le domaine abstrait du droit. Les règles juridiques servent de balises, de plans et de boussole. Loin d'entraver l'initiative, elles l'accompagnent et font progresser les projets vers leur maturité et leur accomplissement. L'entrepreneuriat a besoin du droit pour exister. Sans encadrement, les énergies se perdent et les aspirations personnelles ou collectives se dissipent dans l'inconsistance. Les juristes sont des empêcheurs de tourner en rond. C'est un compliment.

Dans un monde instable et même généralement hostile, l'Europe demeure probablement la seule promesse crédible de progrès

et d'apaisement. Ses apports sont considérables. Ils sont encore trop souvent ignorés.

Pour que le droit remplisse son rôle, il doit s'offrir avec aisance à ceux et celles auxquels il est destiné. La règle de droit doit être claire, lisible, prévisible et stable. À travers le temps et l'espace, toute œuvre de codification tend vers cet idéal. La grande majorité des États européens en ont fait l'expérience. Rassembler, rationaliser, organiser et simplifier une constellation de règles éparses pour les rendre disponibles et opératoires à l'aide d'une somme logique et structurée fait partie de la culture juridique fondamentale de l'Europe continentale.

L'Europe s'est résolument engagée sur la voie de la croissance éthique, où elle fait figure d'éclairceuse. Ce mouvement soulève l'enthousiasme, à juste titre.

Pour apporter, à leur niveau, leur pierre à l'édifice européen, l'association Capitant et la Fondation pour le droit continental ont rassemblé, autour d'une même ambition, des spécialistes du droit des affaires, scientifiques et praticiens, originaires de nombreux États membres, formés aux techniques du droit comparé.

La première étape de leur programme a consisté à établir un état des lieux pour cerner l'influence du droit européen en matière économique. L'enseignement de cette démarche préliminaire restait jusque-là inaperçu ou, à tout le moins, inexprimé : entre la fluidité des marchés financiers, la loyauté de la concurrence entre grandes entreprises, d'une part, et la protection du consommateur, d'autre part, ces deux extrêmes étant saisis par une dense régulation impérative, un énorme champ intermédiaire, non défriché, demeure parcellisé et cependant infranchissable sans efforts ou risques démesurés. Il s'agit du domaine fertile des petites et moyennes entreprises. Celles-ci représentent pourtant le cœur vivace de l'économie européenne. Libérer de telles énergies créatives, pour l'heure, contenues, contraintes, étouffées, conduirait immédiatement à diffuser des moyens financiers fructueux et à partager des savoir-faire précieux, au plus grand bénéfice de tous les citoyens.

L'objectif réside dans la présentation d'une offre de Code européen des affaires, tirant parti des larges zones de convergence entre les différents systèmes juridiques en vigueur au sein des États membres, tout en arbitrant, par la raison et l'analyse économique du droit, les points de résistance à l'harmonisation, avec en point de mire une double intégration : territoriale et subjective.

L'intégration territoriale tend naturellement à ce que les initiatives entrepreneuriales puissent se déployer dans l'Europe entière sans surprise ou ralentissement inutile, grâce à un texte fondamental unique.

L'intégration subjective repose sur l'adoption radicale d'un point de vue dominant : celui de l'entreprise elle-même. Quels sont ses besoins ? Quelles sont ses attentes ? Quelles peuvent être ses craintes ?

L'apport original et fondateur de cette méthode se traduit avant tout par une exigence de simplicité formelle. Les auteurs du Code européen des affaires ont conscience qu'il

n'existe guère au sein de petites et moyennes entreprises de service juridique coûteux pouvant désamorcer les pièges d'une législation complexe et exagérément technique en appui de l'action. Les principes destinés à gouverner la mise en place et le développement des activités doivent donc être limpides.

Dans de nombreux cas, ils mettent à portée de main de l'entreprise des figures juridiques optionnelles, adaptées à la couverture, d'emblée ou en cours d'évolution du projet, de tout le territoire de l'Union.

Il s'agit, par exemple, de la Société Européenne Simplifiée (conçue comme une structure élémentaire, soumise à des règles propres et largement autosuffisantes, laissant un important espace à l'autonomie des volontés, tout en prenant en compte, en opérant la synthèse, les intérêts des parties prenantes et de la collectivité), du prêt européen, des instruments financiers européens, de l'euro-cautionnement, de l'euro-gage ou de l'euro-hypothèque, entre autres.

Le Code européen des affaires comporte douze livres, parcourant toute la trajectoire d'une activité économique privée, à l'aide de principes directeurs, issus de la distillation des droits nationaux qui viennent s'y fondre, de sorte que chaque juriste national pourra y retrouver la trace essentielle de son droit particulier, ajusté à tous les autres, avec lesquels il se trouve en fraternité intellectuelle.

L'adoption du Code européen des affaires sous forme de règlement s'inscrira parfaitement dans les compétences de l'Union européenne, dès lors que son but et son effet touchent à l'élimination des obstacles à l'unification du marché intérieur ; elle ne peut heurter les principes de subsidiarité et de proportionnalité, puisqu'aucun État membre ne se retrouve en position, seul, de promulguer un texte ayant vocation à s'appliquer à tous.

La France et l'Allemagne, par la constitution d'une assemblée parlementaire commune, élaborent d'ores et déjà un droit unifié des affaires. Cette approche se place au service d'un développement volontariste d'une Europe juridique pour tous. À l'aide d'un seul Code pour un avenir commun. ■

COMMENT BÂTIR UNE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE POUR L'UNION EUROPÉENNE ?

Par Jean-Claude Laroche,
Président du Cigref

Aujourd'hui, en Europe, nous avons laissé à des acteurs non européens, et notamment aux Américains, le soin de concevoir et surtout de réaliser les outils qui façonnent l'univers numérique au sein duquel nous évoluons. Nous voyons que des pays comme les États-Unis, la Chine, la Russie ou Israël font du numérique, non seulement, un outil moderne de développement économique, mais aussi, un outil de domination, de puissance, voire de guerre, et qu'ils rivalisent d'efforts pour acquérir la maîtrise de ces nouvelles technologies.

L'Europe s'est fort heureusement emparée de cette situation et elle cherche à rattraper son relatif retard technologique au travers de son arme privilégiée : le droit. Elle prépare de nombreux règlements (« Digital Markets Act », « Digital Services Act », « Artificial Intelligence Act », « Data Act », etc.) qui auront un impact tout aussi retentissant que celui du RGPD sur la vie des citoyens européens et l'activité des entreprises européennes.



Clairement, l'Europe cherche à établir la souveraineté qui lui manque dans le domaine du numérique.

Cela signifie que, non seulement, elle devra légiférer, mais encore, pour exercer son pouvoir suprême sur le territoire de l'Union, affirmer son indépendance vis-à-vis des puissances étrangères et pour assurer la plénitude de ses compétences internationales dans ce domaine du numérique, elle devra se doter des moyens lui permettant d'atteindre ces objectifs.

Or, comme nous l'avons souligné, citoyens comme entreprises et institutions européennes se trouvent dans un état de dépendance industrielle vis-à-vis de matériels et de solutions numériques développés par des acteurs extra-européens.

Pour acquérir une forme de souveraineté numérique et faire respecter ses lois, l'Europe doit donc acquérir une industrie forte dans ce domaine.

Nous disposons d'outils européens qu'il convient de mobiliser : par exemple, les PIIEC (Projets importants d'intérêt européen commun) devraient permettre, au-delà de ceux qui existent d'ores et déjà, de développer un ou

des «clouds» européens «souverains», ou encore des composants électroniques d'avenir, à très basse consommation. Et ces efforts pourraient être appuyés par la création dans des États membres d'organismes publics, par exemple en France, un Commissariat au numérique, dont le rôle serait de fédérer certains laboratoires de recherche, proposer une politique publique du numérique et attribuer des financements pour des programmes de recherche ou des investissements industriels. Ainsi la puissance de l'Europe conjuguée à celle de ses États membres permettrait de progresser sur la voie de la souveraineté numérique.

Mais une telle démarche prendra du temps, et nous sommes engagés dans une course de vitesse : car en attendant que l'Europe légifère et bâtisse une politique industrielle, les grands éditeurs extra-européens redoublent d'efforts pour créer les conditions de la mise sous tutelle de nos activités. Jusqu'à récemment, ils vendaient des logiciels et la maintenance associée, et permettaient à leurs clients d'installer ces logiciels sur leurs propres machines. Cette période est désormais révolue : nous devons consommer ces produits par un service offert sur internet, et les logiciels restent installés dans les centres de données de ces éditeurs (ou de leurs partenaires hébergeurs). L'exemple de la suite bureautique de Microsoft (Office) est emblématique de ce mouvement avec le passage à Microsoft 365.

Or, il faut souligner que dès lors que toutes nos données transitent, sans nécessairement y être stockées, dans les centres de données d'une entreprise non européenne, elles sont soumises à des juridictions extra-européennes, qui permettent à des agences de renseignement étrangères de les collecter et traiter massivement, y compris celles relatives à des résidents européens, donc en contradiction avec le RGPD.

Dans ce contexte, il devient urgent de protéger le patrimoine informationnel sensible des organisations publiques et privées européennes. Une telle protection est déjà en filigrane dans le «Data Act»; elle est aussi au cœur des débats actuels sur les schémas de certification européens pour le «cloud».

Pour apporter sa contribution à l'élaboration d'un environnement européen sécurisé

pour l'hébergement des données et des systèmes d'information, le Cigref a publié un référentiel technique définissant la notion de «cloud de confiance» pour les organisations utilisatrices. Il s'agit d'établir, avec le prestataire de «cloud», un cadre qui permette d'avoir une relation contractuelle transparente et équilibrée, de faire jouer la concurrence, d'être protégé sous l'angle cyber et contre l'extraterritorialité du droit de pays tiers. Et le Cigref est fortement mobilisé pour qu'un tel cadre de référence soit adopté au niveau européen.

Concrètement, le respect de ces exigences implique la création de sociétés nouvelles, européennes sur le plan capitalistique, donc soumises aux juridictions européennes, et qui pour l'heure pourraient héberger des technologies extra-européennes dans le cadre d'accords de consortiums garantissant la protection des utilisateurs et limitant le risque d'application des lois non européennes à portée extraterritoriale.

Depuis deux ans, évolution positive, de grands fournisseurs américains acceptent de proposer, avec des acteurs européens, de tels dispositifs. Sans parler de souveraineté recouvrée, ils vont dans le sens d'une meilleure maîtrise de notre patrimoine informationnel; cette démarche nous donne un peu de temps pour construire des services plus diversifiés, reposant sur des entreprises de «cloud» plus nombreuses et des éditeurs non exclusivement extra-européens.

La marche vers la souveraineté numérique européenne sera donc longue, progressive, difficile, parfois conflictuelle, mais elle doit s'engager dès maintenant pour assurer à l'Europe une place dans le monde de demain. ■

QUELLE PERSPECTIVE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ? L'URGENCE D'INVESTIR DANS L'EXPERTISE HUMAINE



Par Nicolas Arpagian¹,
Directeur de la stratégie en cybersécurité, Trend
Micro, Enseignant à l'École Nationale Supérieure de la
Police (ENSP) et à Sciences Po - Saint-Germain.

La cybersécurité est un domaine à part dans le domaine des technologies de l'information. Contrairement à d'autres verticales de la planète tech, sa performance ne peut pas uniquement se mesurer, comme on en a pris l'habitude depuis la bulle Internet des années 2000, par la recension des communiqués de presse annonçant les levées de fonds des jeunes pousses du domaine. En effet, ce marché de la sécurité a la spécificité d'être également façonné par les enjeux de géopolitique et d'intérêts stratégiques des États. Ce qui fait que la nationalité des entreprises est désormais prise en compte. Or, tandis que la Chine, les États-Unis et même la Russie peuvent s'appuyer sur leur écosystème national respectif avec des acteurs de référence (BATX, GAFAM, VKontakte, Yandex...) qui sont les épines dorsales des collectivités humaines modernes, l'Europe se situe plus que jamais en consommatrice de services conçus et pilotés à partir d'autres continents que le sien. La singu-

larité et l'initiative de l'UE résident principalement dans le champ de la production normative avec des textes structurants comme le règlement général sur la protection des données (RGPD), les directives NIS sur la protection des opérateurs de services essentiels (OSE) et demain les «Digital Services Act (DSA)/Digital Markets Act (DMA)».

DE L'EXPERTISE À L'ENTREPRISE

Au regard de l'importance prise par les technologies numériques dans les activités de production, de gestion, de commercialisation et d'administration des entités privées et publiques, la question de la souveraineté technologique comme composante de la sécurité collective s'est donc désormais invitée au cœur des débats. Car les cyberattaques d'origine étatique ou criminelle des dernières années ont démontré l'intégration avérée des usages offensifs des technologies dans l'arsenal des

(1) Dernier ouvrage paru: «Frontières.com» aux Éditions de l'Observatoire, 2022.

gouvernements et des mafias. La prise de conscience des fragilisations rendues possibles par la maîtrise des techniques de cyber intrusion a conduit à imposer dans les esprits des moins technophiles des dirigeants l'importance vitale du savoir-faire en cybersécurité pour assurer la préservation de nos sociétés hautement numérisées. Or s'il est encore possible de mobiliser des ressources financières pour procéder à des investissements ou à des amorçages de capitaux, la concrétisation (en nombre et en qualité) de projets entrepreneuriaux dans le secteur de la cybersécurité est encore trop restreinte en Europe, limitant l'émergence à terme de solutions ou d'industriels de la sécurité d'essence européenne.

PERMETTRE L'AUTONOMIE DE LA PRISE DE DÉCISION

Cette pénurie d'expertise s'illustre pour commencer dans le nombre de professionnels en exercice. En 2021, ce n'est pas moins de 7 000 offres d'emploi cadre, qui ont été publiées par l'APEC dans le domaine de la cybersécurité sur le territoire national, soit presque deux fois plus qu'en 2017. Et Pôle Emploi estime que seuls 25 % des postes sont pourvus pour cause de manque de candidats ou de professionnels qualifiés. Il devient donc urgent de miser sur la formation, initiale et continue, pour élargir le nombre et l'origine des talents qui peuvent s'exercer dans le domaine de la cybersécurité. Cette diversité est nécessaire au regard de l'indispensable pluralité d'approches qu'il convient d'adopter pour concevoir des stratégies et des solutions de sécurité, tant offensives que défensives.

Cette situation, qu'il s'agisse de disposer d'un vivier de spécialistes à même d'intervenir utilement dans les entreprises ou les administrations, ou de porteurs de projets innovants susceptibles de donner naissance à des éditeurs de services performants, s'appuie donc sur un même besoin. Celui d'avoir des femmes et des hommes formés à cette matière de la cybersécurité. Qui connaît des déploiements dans l'ensemble des environnements techniques : applications, messageries, serveurs, « cloud computing », terminaux mobiles, communications sécurisées... Sans oublier les sujets qui s'annoncent tels ceux relevant de la mécanique

quantique ou des environnements complexes comme les metavers.

Cette expertise est indispensable pour assurer la souveraineté à laquelle les démocraties aspirent. Cela débute en ayant dans ses rangs civils ou militaires, des expert(e)s capables d'auditer des équipements et des suites logicielles, afin de s'assurer qu'ils ne font que ce qu'il leur est autorisé de faire. Et cela, malgré les mises à jour en continu qui modifient à distance les plus connectés des systèmes. L'élaboration de technologies, dites de confiance, passe par la compréhension exhaustive des tenants et aboutissants techniques qui composent les programmes auxquels on confie le bon fonctionnement de nos services de santé, de nos armées et de l'ensemble des infrastructures critiques, ou non.

UNE DIVERSITÉ DE TALENTS POUR APPRÉHENDER UN MONDE COMPLEXE

C'est en suscitant un apprentissage approfondi des technologies et de leurs fonctionnalités, et en croisant les disciplines afin de bénéficier de la pluralité des approches scientifiques et techniques, que naîtront les circonstances créatrices à même de faire éclore des innovations de rupture. Cela prend du temps et peut sembler hors d'atteinte au regard de l'avancée des autres compétiteurs. Mais le principe du philosophe Jean Bodin, bien que né au XVI^e siècle, n'a jamais été autant d'actualité : « Il n'est de richesses que d'hommes ». La famille européenne n'a plus les moyens de retarder ce choix stratégique en faveur de la formation et de l'apprentissage. L'obligeant à innover également dans ses méthodes d'enseignement, dans le recrutement de ses formateurs et dans l'évaluation de ses cursus. Cet investissement dans l'esprit humain exigera d'y consacrer un temps qui pourra paraître long à certains court-termistes de profession. Mais c'est bien sur ce terrain de l'intelligence qu'il nous faut concentrer nos moyens. ■



INFLATION, DETTE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

PAGE 30

ANALYSE POLITIQUE

Comment réformer le Pacte européen
de stabilité et de croissance ?
par **François Hollande**

PAGE 34

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Entre crédit et fonds propres, le rééquilibrage
du modèle de financement de l'économie européenne
par **John Berrigan**

PAGE 38

INFLATION

Inflation et transition environnementale :
comment assurer le mandat des banques centrales en Europe ?
par **François Villeroy de Galhau**,
avec la collaboration de **Claire Orliac**

PAGE 40

BUDGET

Comment la guerre en Ukraine influe-t-elle
sur la politique budgétaire de l'UE ?
par **Johan Van Overtveldt**

PAGE 42

CONSOMMATEURS

Le pouvoir d'achat des Européens pris en étau entre
crise énergétique et transition verte : éléments de solution
par **Monique Goyens**

COMMENT RÉFORMER LE PACTE EUROPÉEN DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE ?



Par François Hollande,
Président de la République française de 2012 à 2017

“DES OBJECTIFS COMMUNS DOIVENT ÊTRE PARTAGÉS, DES MOYENS NOUVEAUX DOIVENT ÊTRE DÉGAGÉS, AU RISQUE SINON D’UNE DÉSINTÉGRATION LENTE ET SOURDE DE L’OSSATURE EUROPÉENNE.”

L'année 2022 est décisive pour l'Europe. De la tragédie ukrainienne, qui se poursuit, en passant par la poussée inflationniste, qui va connaître de nouveaux records, jusqu'à la crise énergétique, sociale et écologique, les six derniers mois de 2022 exigeront des pouvoirs publics nationaux et européens une mobilisation la plus rapide mais aussi la plus visionnaire possible. Tandis que nos sociétés sont confrontées à des tensions économiques et sociales sans commune mesure avec le passé récent, les grands bouleversements du monde nous affectent directement et toujours plus : les conséquences du réchauffement climatique se font d'ores et déjà sentir, la nécessité de poursuivre la numérisation de l'économie et d'innover apparaît toujours plus impérieuse, la préservation de notre cadre de vie et de la santé publique sont devenues des priorités absolues.

L'année 2022 est plus européenne que jamais car, sur le Vieux Continent, il est clair que seules la solidarité et l'action coordonnée feront sens.

Dans ce contexte, il apparaît évident que des dépenses publiques importantes devront être encore consenties, que des investissements massifs devront être nécessairement réalisés,

que des choix stratégiques devront être impérativement faits. D'autant plus que, depuis le début de la crise sanitaire en 2020 et la crise économique et sociale qui s'est ensuivie, sans oublier les conséquences dévastatrices de l'invasion russe de l'Ukraine, les États-providences européens ont consenti à des dépenses colossales. Cet effort s'est traduit par une explosion des déficits et de l'endettement publics. La France affiche ainsi une dette équivalente à 112,5 % de son PIB à la fin de l'année 2021, soit près de 3000 Mds d'euros à la fin du premier trimestre 2022. Dans le même temps, la croissance économique tricolore, fût-elle plus importante que celle de la plupart de nos voisins, ne s'est établie qu'à 0,5 % au deuxième trimestre 2022, après une baisse de 0,2 % lors du premier trimestre de la même année. L'heure n'est donc pas encore à la récession, mais elle vient. En Italie surtout, un endettement massif de plus de 150 % du PIB, difficilement soutenable en lui-même, se voit percuté par l'arrivée d'un nouveau gouvernement, nationaliste et europhobe, qui peut inquiéter les marchés financiers.

La question budgétaire est donc déjà, et sera encore, au cœur des discussions des prochaines semaines à Bruxelles. Des objectifs ►

- communs doivent être partagés, des moyens nouveaux doivent être dégagés, au risque sinon d'une désintégration lente et sourde de l'ossature européenne. C'est l'enjeu du nouveau Pacte européen de stabilité et de croissance.

Ce Pacte qui, rappelons-le, fut approuvé au Conseil européen d'Amsterdam en 1997, pose le cadre d'une nécessaire convergence des politiques budgétaires des États membres à l'aune de l'entrée en vigueur de l'Euro. Le ciment historique que constitue la monnaie européenne exigeait en effet une impérieuse harmonisation des choix budgétaires, restés eux, sous le contrôle des États. S'il est apparu nécessaire, et c'est toujours le cas, qu'un sentier soit tracé pour garantir la solidité de la zone économique et monétaire européenne, il nous faut reconnaître que ce système est contesté depuis ses débuts. Et ce, sans faire l'économie de quelques paradoxes : accusé d'institutionnaliser l'austérité pour certains, pas assez flexible pour d'autres. En tout état de cause, les conditions qui préfiguraient le pacte tel qu'il a été pensé en 1997 ne sont plus réunies et une réforme est aujourd'hui indispensable. D'abord, pour prendre en considération la nouvelle donne économique et financière, avec des besoins pourtant toujours plus criants d'investissements d'avenir. Ensuite, pour s'assurer de la pérennité d'un cadre commun, et éviter des choix trop divergents.

Gardons-nous de commettre trois maladroites. La première consisterait à vouloir imposer des règles uniformes à tous les États membres, qui nieraient l'hétérogénéité économique de la zone euro et les enjeux propres à chaque État. La deuxième serait de croire qu'il est possible de créer un « pacte à la carte », où aucune règle commune n'existerait, ce qui ferait nécessairement perdre tout son sens au dispositif. Enfin, le troisième écueil serait d'oublier le volet « croissance », celui-ci se gagnant dans la durée par un accroissement vertueux et raisonné des richesses produites.

Surtout, il est aussi important de se persuader qu'une réforme est possible ! Les États membres y ont intérêt. Même les pays dits « frugaux » doivent se convaincre qu'il est dans leur intérêt de permettre à tous les États

de consentir aux investissements adéquats pour garantir la compétitivité, le dynamisme et la résilience de leur économie ce qui, par là même, assure la prospérité de l'ensemble de l'économie de l'Union. Ces mêmes États ont d'ailleurs démontré leur lucidité à plusieurs reprises, y compris très récemment en consentant à des évolutions majeures : de l'indispensable appréciation politique de l'opportunité des poursuites pour déficit excessif acquis en 2008 jusqu'à l'endettement commun de l'ère Covid, sans oublier la création du mécanisme européen de stabilité en septembre 2012. Il est donc possible de faire bouger les lignes.

Dès lors, plusieurs pistes méritent notre attention. En tout premier lieu, allonger la période de dérogation au Pacte, mise en place depuis la pandémie de Covid-19. L'échéance de ce cadre exceptionnel se présentera à la fin de l'année 2022, il faut étendre ce dispositif au moins tant que la poussée inflationniste obligera les États à venir en aide aux ménages et aux entreprises.

Au-delà de cette réponse conjoncturelle, envisager autrement le Pacte de stabilité et de croissance sur le long terme et de manière structurelle est primordial. Pour répondre à la crise écologique, qui suppose des investissements « verts », il serait philosophiquement et politiquement pertinent d'extraire certaines dépenses publiques du calcul du déficit public. Il serait en effet aberrant de reconnaître l'importance de ces investissements, de les consacrer dans une multitude de plans européens, notamment ceux de la relance (« NextGenerationEU ») ou encore le Pacte vert européen (« Green New Deal »), et sanctionner les États qui, suivant ce modèle, et répondant à cette nécessité, consentent à s'engager pour une économie plus sobre.

Plutôt que de demander aux gouvernements de réduire leur endettement structurel, il est sans doute plus raisonnable et plus cohérent de contrôler l'évolution du déficit sur 4 ou 5 ans. De quoi associer investissements indispensables et sérieux budgétaire. Pour aller plus loin, il est même possible de remplacer la « règle des 3% » de déficit autorisé par un plafond de la croissance des dépenses publiques chaque année.



Finalement, une réforme audacieuse et approfondie du Pacte serait, après la création d'eurobonds et l'endettement commun, la création d'un authentique budget de la zone euro. Il n'est pas nécessaire que celui-ci soit permanent et puisse intervenir constamment dans l'économie, dépossédant par là même les États de leur compétence budgétaire. Il est en effet tout à fait envisageable que ce budget soit à la disposition de la Commission en cas de choc économique ou financier majeur, symétrique ou asymétrique, pour venir en aide à un État en difficulté ou à la zone tout entière. Pour différencier un tel outil de l'actuel mécanisme européen de solidarité, il faut sans doute envisager de l'abonder par des recettes fiscales propres et non grâce au simple bon vouloir des États membres de la zone euro. Ce serait une étape au moins aussi forte que l'endettement commun qui paraissait, il y a encore peu, inenvisageable.

L'Europe s'est bâtie à partir de crises successives et de négociations perpétuelles, ce mouvement n'a pas de raison de s'arrêter. ■

ENTRE CRÉDIT ET FONDS PROPRES, LE RÉÉQUILIBRAGE DU MODÈLE DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Par John Berrigan,
Directeur général de la Direction générale
pour la stabilité financière, les services financiers
et l'union des marchés de capitaux (DG FISMA),
Commission européenne



Le rééquilibrage du modèle de financement de l'économie européenne n'est pas une mince affaire. Cependant, le projet d'union des marchés des capitaux (UMC) de l'UE promet de libérer le potentiel de croissance de l'Europe et d'apporter une nouvelle dynamique à ses entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) qui ont été jusqu'à présent trop dépendantes du financement bancaire.

POURQUOI L'UMC ?

Dans un système financier européen pleinement intégré, les épargnants et les investisseurs pourraient investir et emprunter au-delà des frontières nationales. Cela permettrait aux épargnants de diversifier leur portefeuille, tandis que les investisseurs bénéficieraient de coûts de financement réduits. L'objectif de l'initiative de l'UMC de l'UE est de créer un marché unique des capitaux, qui faciliterait les flux investissements et d'épargne dans toute l'UE afin de pouvoir bénéficier aux consommateurs, aux investisseurs et aux entreprises, où qu'ils soient.

L'UMC offrira aux entreprises un plus grand

choix de financement à moindre coût et à des conditions attrayantes. Elle fournirait en particulier aux PME le financement dont elles ont besoin pour soutenir la reprise économique et créer de nouveaux emplois. Les avantages les plus importants de la réalisation de l'UMC consisteraient à offrir aux épargnants et aux investisseurs de nouvelles opportunités, à créer une économie plus inclusive et plus résiliente, à aider l'Europe à mettre en œuvre son nouveau Pacte vert et son agenda numérique, à renforcer la compétitivité et l'autonomie globales de l'UE et à rendre le système financier encore plus résilient afin de mieux faire face aux chocs économiques et aux tensions géopolitiques.

POURQUOI MAINTENANT ?

L'UMC est devenue encore plus urgente à la lumière de la crise induite par la Covid-19, et maintenant, de la hausse des prix de l'énergie et des autres matières premières déclenchée par l'invasion de la Russie en Ukraine. Lorsque la pandémie a frappé, l'endettement élevé des entreprises était une source d'inquiétude dans certains États membres, dont la France. En fait,

“L’UN DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE CES DÉVELOPPEMENTS EST QUE NOUS NE POUVONS PAS RELÂCHER NOS EFFORTS FACE À LA NÉCESSITÉ D’UNE NOUVELLE RÉFORME DE NOTRE SYSTÈME FINANCIER.”

les prêts bancaires et les garanties de l’État ont joué un rôle crucial pour aider les entreprises à rester à flot en répondant à leurs besoins de liquidité à court terme. Mais cela s’est fait au prix d’une nouvelle augmentation du niveau d’endettement. Il y a eu une reprise de nouvelles émissions d’actions européennes fin 2020, et tout particulièrement en 2021. Toutefois, la reprise des marchés financiers a faibli en 2022 en raison de l’invasion russe de l’Ukraine et de ses retombées. La guerre a généré un choc important sur les prix des matières premières, ajoutant ainsi aux pressions inflationnistes existantes liées à la pandémie. Le resserrement de la politique monétaire a aussi gagné du terrain à l’échelle mondiale et les marchés ont commencé à s’ajuster – parfois de manière très brutale – à la fin de la période de faiblesse des taux d’intérêt qui a duré plusieurs décennies. L’un des principaux enseignements à tirer de ces développements est que nous ne pouvons pas relâcher nos efforts face à la nécessité d’une nouvelle réforme de notre système financier. En effet, pour rester compétitives à moyen et long terme, les entreprises européennes auront besoin d’une structure de financement plus stable et cela signifie qu’il faut continuer à modifier l’équilibre entre le financement par emprunt et le financement par capitaux propres.

EMPRUNT ET CAPITAUX PROPRES: MODIFIER L’ÉQUILIBRE

La forte dépendance de l’UE à l’égard des banques signifie que les entreprises, et en particulier les PME, ont des difficultés à accéder à d’autres sources de financement lorsqu’elles ne peuvent pas obtenir de crédit des banques. La difficulté d’accès au financement est l’un des obstacles qui empêche les PME de lancer de nouveaux produits, d’élargir leurs activités et marchés, de renforcer leur infrastructure et d’embaucher de nouveaux employés. Cette situation se vérifie pour les PME bien établies comme pour les entreprises innovantes plus petites qui se développent rapidement. Une plus grande dépendance à l’égard des prêts bancaires rend l’économie plus vulnérable lorsque le crédit bancaire se resserre, ce qui est l’une des raisons pour lesquelles l’Europe a mis plus de temps que d’autres grandes régions économiques pour se remettre de la crise financière mondiale.

En revanche, l’un des principaux attraits d’une plus grande diversification des sources de financement est précisément la capacité à ►

- absorber les chocs. Cette capacité est particulièrement importante lorsque les emprunteurs peuvent passer d'une source de financement à l'autre, notamment lorsque le financement est disponible sous forme de capitaux propres. Le financement par capitaux propres a de nombreux avantages pour les entreprises. Les capitaux propres sont utiles pour absorber les pertes. Ainsi, une diversification des sources de financement, et en particulier une augmentation de la part du financement par capitaux propres, rendrait le système financier plus stable.

UMC ET AUTONOMIE STRATÉGIQUE OUVERTE

En favorisant les investissements transfrontaliers et en mobilisant les capitaux privés au profit des entreprises européennes, le projet d'UMC soutiendra la croissance économique et contribuera à soutenir la stabilité financière. Ce faisant, il contribue à approfondir l'Union économique et monétaire et à soutenir le renforcement du rôle international de l'euro.

L'autonomie stratégique ouverte (ASO) reflète la volonté de l'UE de s'engager de manière plus résiliente et plus durable dans l'économie mondiale, de façonner le monde qui nous entoure grâce au leadership et à la coopération, tout en préservant nos intérêts et nos valeurs. Concrètement, l'ASO signifie que l'EU va continuer à travailler avec ses partenaires pour faire avancer ce programme positif, mais qu'elle cherchera à éviter les vulnérabilités stratégiques liées à une dépendance excessive à l'égard de l'approvisionnement externe ou de sources d'approvisionnement particulières.

Cela rendra l'UE plus résiliente face aux chocs futurs - quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Comme la guerre en Ukraine l'a montré, ces chocs peuvent se produire à tout moment.

Il est parfaitement logique que la promotion de l'ASO de l'UE aille de pair avec la poursuite du développement de ses infrastructures et de son secteur financier. L'ASO nécessitera des investissements publics et privés importants, par exemple pour favoriser les transitions numérique et verte et pour réduire les dépendances

critiques de l'étranger. Pour financer ces investissements, nous avons besoin d'un système financier européen résilient et efficace, et l'UMC est une façon d'y parvenir.

où en sommes-nous?

Depuis l'adoption du plan d'action pour l'UMC en 2020, nous travaillons de manière intensive sur sa mise en œuvre, et nous l'avons déjà fait dans un certain nombre de domaines. Les propositions législatives de novembre 2021 sont en cours de négociation, avec l'accent mis sur l'amélioration de l'accès des entreprises au financement à toutes les étapes de leur développement et la lutte contre la fragmentation des marchés des capitaux. Par exemple, le but de la proposition d'un point d'accès unique européen pour les données financières et extra-financières (développement durable) des entreprises est de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les entreprises d'attirer des investisseurs. Cela sera particulièrement utile pour attirer les investisseurs transfrontaliers. Un autre exemple est la proposition visant à rendre le cadre des fonds européens d'investissement à long terme plus attrayant pour les investisseurs et, en particulier, les investisseurs de détail, qui aident les entreprises ayant besoin de financement à long terme, notamment le capital-risque et le capital-investissement. Mais parvenir à une UMC est une tâche complexe, et aucune mesure unique ne permettra d'y parvenir.

Par conséquent, nous devons progresser dans tous les domaines où existent encore des obstacles au marché unique des capitaux, notamment en faisant en sorte qu'il soit plus facile pour les petites entreprises de s'ouvrir au public et de s'attaquer à des domaines complexes, comme les lois sur l'insolvabilité. Dans ces deux domaines, des propositions législatives seront présentées dans les mois à venir.

CONCLUSION

Comme la Commission l'a elle-même remarqué dans sa communication de 2015 lors-



qu'elle a lancé le projet d'UMC, «la voie à suivre est claire: construire un marché unique des capitaux en partant de la base, repérer les obstacles et les supprimer un à un, créer un nouvel élan et susciter une confiance grandissante qui incite à investir dans l'avenir de l'Europe». Nous avons fait des progrès importants depuis que nous nous sommes fixés cet objectif, mais il est clair que l'UMC est un objectif structurel à long terme et que des obstacles fondamentaux subsistent. Ils sont conditionnés par l'histoire, les coutumes et la culture et existent dans de nombreux domaines, notamment la surveillance, la fiscalité et les systèmes juridiques. Il faudra du temps, de la détermination et un soutien politique au plus haut niveau pour les surmonter. Mais il est clair également qu'il est essentiel de réaliser l'UMC si nous voulons vraiment atteindre

nos objectifs de politique économique: se remettre des chocs récents, mobiliser l'énorme investissement nécessaire pour relever les défis climatiques et environnementaux, soutenir la transformation numérique de nos entreprises afin qu'elles restent compétitives à l'échelle mondiale et jeter les bases de notre prospérité future. ■

INFLATION ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : COMMENT ASSURER LE MANDAT DES BANQUES CENTRALES EN EUROPE ?

Par François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France
avec la collaboration de Claire Orliac,
Conseillère technique - Banque de France



Depuis quelques mois, l'inflation est devenue la première préoccupation des Européens. La hausse des prix a en effet significativement accéléré depuis mi-2021, atteignant 10% en zone euro en septembre 2022 - dont 6,2% en France, qui affiche le taux le plus bas de la zone euro grâce notamment au bouclier tarifaire. Cette inflation trop élevée est à l'origine largement importée : en France, environ la moitié est imputable aux prix de l'énergie et de l'alimentation. Cependant, l'inflation devient également plus « large » : l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) s'élève à +4,8% en zone euro. En d'autres termes, la hausse des prix se généralise aux biens et services.

C'est cette inflation plus « domestique » dont les banques centrales ont la responsabilité, et qu'elles ne doivent pas laisser dérapier et persister. C'est le sens de l'action que nous

menons avec la BCE et la Banque de France : nous sommes fermement engagés à ramener l'inflation vers 2% dans les deux-trois ans qui viennent, en France comme en Europe. C'est pourquoi nous avançons de façon déterminée mais ordonnée sur le chemin de la normalisation monétaire, dont l'outil principal reste la hausse des taux d'intérêt. Les hausses effectives, mais aussi anticipées, des taux directeurs sont répercutées par les marchés. Clairement, l'ère des taux d'intérêt négatifs ou nuls est révolue ; nous devons sortir de l'illusion si séduisante, mais si dangereuse d'une dette publique sans coûts et sans limites.

Cette normalisation marque un retournement après une longue période d'inflation faible dans les économies développées - et même trop faible dans la zone euro. Cette période coïncide avec celle d'une sensibilité croissante des banques centrales au change-

ment climatique. Certains observateurs s'interrogent sur cette « dérive » présumée, et se demandent si les banques centrales ne perdent pas de vue leur responsabilité première.

L'Eurosystème répond à cette question par un mandat clairement hiérarchisé, avec un objectif principal, la stabilité des prix. Si et seulement si cet objectif est atteint, nous pouvons, et nous devons, contribuer à ses objectifs secondaires, à savoir la croissance économique, la cohésion sociale ou l'environnement. Par ailleurs, l'engagement fort de l'Eurosystème à lutter contre le changement climatique est avant tout motivé par les profondes conséquences de celui-ci sur la stabilité des prix, en raison de ses effets sur l'économie et le système financier. En d'autres termes, nous agissons au nom même de notre mandat actuel.

Il s'agit donc aujourd'hui, plus que de repenser notre mandat, de l'assurer avec efficacité. L'indépendance des banques centrales, qui est un des piliers de la confiance en la monnaie, n'est pas l'isolement. À cet égard, le contexte de la guerre russe en Ukraine nous met au défi d'un dialogue à réinventer avec les autorités politiques, car le contexte international et les choix politiques pour atténuer les conséquences de ses effets sont loin d'être neutres pour la politique monétaire. Malgré les urgences successives, il reste essentiel de se projeter collectivement sur un horizon plus long, et d'orienter en cohérence nos réponses de politiques économiques. Les politiques de soutien à la demande, largement justifiées dans le contexte du choc Covid, sont à la fois moins disponibles du fait du niveau élevé de la dette et de l'inflation, et moins adaptées à la crise actuelle : celle-ci se traduit essentiellement par des problèmes d'offre. D'où l'enjeu crucial de « muscler » notre capacité productive, afin de produire plus et mieux ; ceci permettrait à la fois de réduire l'inflation et d'accroître notre potentiel de croissance. Outre le défi plus spécifique à la France de l'offre de travail et de sa qualification, des grandes transformations à réussir, trois sont communes à toute l'Europe. L'Europe n'est pas seulement l'un des marchés uniques les plus importants au monde. C'est également un modèle, façonné par des valeurs européennes dont, j'en suis convaincu, le

monde a profondément besoin. Loin d'être statique, notre modèle européen a la capacité de s'adapter aux défis du XXI^e siècle.

- Notre modèle social est une source de résilience, dont il faut toutefois mieux maîtriser les coûts grâce à la « transformation publique ». Les services publics ne sont pas incompatibles avec la performance et l'innovation.
- Notre modèle environnemental, est, à l'évidence, une spécificité relativement plus récente. Avec son « Green Deal », l'Union européenne est en avance dans la transition écologique, rendue plus nécessaire encore par la guerre russe en Ukraine.
- Enfin, et surtout, et c'est là que nous devons redoubler d'efforts, l'Europe a besoin d'un modèle d'innovation plus développé, grâce à la transformation numérique. Le retard en matière de recherche et développement doit être comblé, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'additionner les moyens d'action. Notre investissement stratégique de long terme, outre le financement public, nécessitera également un financement privé et une allocation efficiente du capital. Le nouveau plan d'action de la Commission sur l'Union des marchés de capitaux devra permettre de réorienter la plus grande réserve d'épargne excédentaire au monde, qui s'élevait à environ 300 milliards d'euros par an avant le choc énergétique.

Le conflit en Ukraine en est le révélateur : nous sommes désormais face au défi de l'autonomie stratégique, qui va bien au-delà de l'objectif de prospérité domestique que nous poursuivions jusqu'à maintenant. Je conclurai ici avec une phrase que j'aime, la dernière écrite par Léon Blum, quelques jours avant sa mort : « Je le crois et je l'espère. Je le crois parce que je l'espère ». Voici une belle ambition pour la France et l'Europe. ■

COMMENT LA GUERRE EN UKRAINE INFLUE-T-ELLE SUR LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DE L'UE ?

Par Johan Van Overtveldt,
Président de la Commission des budgets
du Parlement européen



Comme la pandémie les années précédentes, l'invasion russe et notre soutien à l'Ukraine vont dominer le budget européen en 2022 et au-delà. Laissez-moi commencer par présenter les deux enjeux les plus importants liés aux répercussions économiques actuelles : la bête inflationniste et la crise énergétique.

La BÊTE INFLATIONNISTE

Les récents chiffres européens ne nous donnent aucune raison d'être optimistes : la croissance ralentit en Europe et notre activité économique est en perte de vitesse. La bête inflationniste est bien vivante et le fait savoir puisque l'inflation est devenue généralisée dans l'Union.

Nous avons laissé derrière nous le monde des prévisions inflationnistes solidement établies et stables et nous sommes entrés dans un monde caractérisé par une inflation durable. La réponse des banques centrales à cette poussée inflationniste manque de conviction et de crédibilité, pourtant absolument nécessaires pour renverser la vapeur sur ce changement de régime et pour revenir à un contexte de faible inflation.

Casser ce nouveau régime et revenir à des prévisions inflationnistes solidement établies sera une tâche difficile qui nécessitera beaucoup de courage et de persévérance. Cela exige avant tout des banques centrales qu'elles montrent une détermination sans faille à apprivoiser la bête inflationniste et à tout faire pour atteindre cet objectif. Des taux d'intérêt sensiblement plus élevés sont le seul moyen d'y parvenir. L'écart entre les taux d'intérêt nominaux d'un côté, et le rythme de l'inflation d'autre part, reste ridiculement grand et doit être réduit de manière significative.

La CRISE ÉNERGÉTIQUE

Il existe un large consensus sur le fait que la brusque flambée inflationniste actuelle a commencé avec l'escalade des prix de l'énergie. Il est faux, comme beaucoup le font, de pointer du doigt la guerre en Ukraine comme un déclencheur des hausses impressionnantes des prix de l'énergie. Entre mai 2021 et décembre 2021, l'inflation globale dans la zone euro est passée de 2% à 5%, principalement en raison de l'augmentation des prix de l'énergie. La guerre n'a commencé qu'à la fin de février

de cette année. Il est évident que les tensions et les incertitudes générées par l'agression militaire brutale, non provoquée, de l'armée de Vladimir Poutine a entraîné une nouvelle escalade des prix de l'énergie, mais cette graine avait déjà été semée.

Quel a été le déclencheur de l'augmentation des prix de l'énergie qui a entraîné le processus d'inflation ? Il y a plusieurs candidats, mais le plus convaincant est que les politiques introduites en Occident, et bien évidemment dans l'Union européenne, visant à réaliser la transition énergétique en s'éloignant des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire ont eu une incidence majeure sur la hausse des prix de l'énergie.

Permettez-moi d'être absolument clair et sans équivoque. Nous devons décarboner et nous débarrasser des combustibles fossiles. De même, nous devons passer à des sources d'énergie bien plus durables. Toutefois, la triste réalité est que nous avons mal géré le processus et certainement grandement sous-estimé les problèmes qui surgiraient inévitablement pendant la période de transition entre un système énergétique largement basé sur les combustibles fossiles et un système bien plus décarboné. Face à l'augmentation, ou du moins, au non-fléchissement de la demande d'énergie ainsi qu'aux politiques monétaires insuffisamment restrictives des banques centrales, les prix ont inévitablement flambé et cela s'est repercuté sur toute l'économie.

Aujourd'hui, nous faisons des réserves de gaz à un rythme effréné, mais sans approvisionnements énergétiques alternatifs supplémentaires et sans réduction de la demande, il pourrait y avoir des pénuries d'approvisionnement énergétique pendant cet hiver puisque la consommation de gaz totale de la plupart des États membres pendant les mois les plus froids est supérieure à la capacité de stockage.

Le BUDGET EUROPÉEN

Les enjeux mentionnés ci-dessus ont de graves conséquences sur le budget de l'Union. Contrairement aux budgets nationaux des États membres de l'UE, le budget européen ne bénéficie pas d'un revenu nominal plus élevé du côté fiscal. Dans un budget à l'équilibre, le niveau des recettes est entièrement plafonné au niveau des dépenses. Le seul élément croissant est la marge de manœuvre, car la différence entre le

plafond des paiements et le plafond des ressources propres de 1,40 % du RNB (Revenu National Brut) sera plus grande. Toutefois, cela nécessite une croissance économique qui serait tout à fait inespérée dans les circonstances actuelles. L'inflation entraîne donc une perte de valeur du budget européen, ce qui a des répercussions négatives sur nos politiques, nos programmes et les bénéficiaires de nos fonds.

Premièrement, le budget actuel du CFP (Cadre Financier Pluriannuel), qui est censé être un outil d'investissement, n'est pas en mesure dans sa taille actuelle et avec ses règles actuelles de répondre à ces nouveaux besoins. Les besoins actuels de l'Ukraine et notre politique énergétique ont des effets d'éviction inévitables car il y aura moins de ressources pour les victimes d'autres urgences dans d'autres parties du monde.

Les latitudes et les marges intégrées au CFP actuel sont à leur maximum. Toutes les disponibilités dans les chapitres budgétaires sont accessibles par des transferts ou des budgets rectificatifs. Pour rester résilients et pouvoir répondre rapidement, nous devons repenser et réformer le CFP actuel afin de lui apporter une plus grande latitude et une meilleure réponse à la crise, conformément aux temps modernes et aux besoins.

Deuxièmement, nous devrions utiliser le potentiel du budget européen de manière plus proactive. Le plan «RePowerEU» accélérerait l'introduction progressive de sources d'énergie renouvelable. De même, le Fonds social pour le climat est la première initiative visant à offrir une compensation de la hausse des prix de l'énergie via le budget européen aux foyers les plus vulnérables et aux petites entreprises. Alors faisons les progrès nécessaires pour le faire fonctionner et l'intégrer pleinement au CFP.

Troisièmement, nous devrions nous concentrer sur le potentiel du budget européen à atténuer l'impact de ces crises. Plusieurs de nos instruments de dépenses existants ont déjà été déployés pour soutenir l'Ukraine et ses réfugiés. Nous devrions continuer à utiliser ces instruments qui ont fait leurs preuves plutôt que d'inventer de nouveaux outils *ad hoc*. Le budget européen est en principe la meilleure option offrant la meilleure valeur ajoutée et surtout, des mécanismes de contrôle adéquats.

Quatrièmement, nous devrions espérer que la FED, et en tout cas la BCE, feront plus, bien plus, pour nous empêcher de rester bloqués dans un nouveau régime qui est structurellement instable en raison de l'inflation persistante. ■

LE POUVOIR D'ACHAT DES EUROPÉENS PRIS EN ÉTAU ENTRE CRISE ÉNERGÉTIQUE ET TRANSITION VERTE : ÉLÉMENTS DE SOLUTION

Par Monique Goyens¹,
Directrice générale du Bureau européen
des unions de consommateurs



CONSTAT : LE PANIER DU CONSOMMATEUR FLAMBE

L'inflation sature l'espace médiatique depuis des semaines : l'explosion des prix de l'énergie mène l'Europe, et surtout ses citoyens, vers une hausse générale du coût de la vie et exerce une pression énorme sur notre pouvoir d'achat. Cette hausse frappe au plus fort les ménages les plus précarisés, mais touche également, de manière de plus en plus significative, les classes moyennes. Cela représente non seulement, un drame individuel pour les personnes touchées, mais aussi, un défi énorme pour la stabilité de l'économie européenne, voire mondiale.

Il est donc urgent de prendre les mesures qui permettent de répondre à ces tendances et de promouvoir la résilience de notre système économique. Le défi majeur consiste en la nécessité de faire correspondre, le plus rapidement possible, notre modèle économique avec les exigences de la lutte contre le changement climatique et la protection de

notre environnement de manière plus générale (ressources aquatiques, biodiversité, bien-être animal). Mais aussi, de le faire dans un esprit de justice sociale qui donne les moyens à tous de s'engager dans la transition.

LES RÉPONSES ACTUELLES ONT LEURS LIMITES

Face à l'envolée des prix de l'énergie, les responsables politiques européens ont déployé un arsenal de mesures pour protéger les consommateurs des effets immédiats de l'inflation. En matière d'économie d'énergie, des recommandations sont faites quotidiennement aux consommateurs : diminuer la vitesse sur l'autoroute, baisser son thermostat de quelques degrés, prendre des douches plus courtes, faire sécher son linge à l'air libre, installer des panneaux photovoltaïques, passer à la voiture électrique. Parfois, ces recommandations sont assorties d'aides financières.

Ces initiatives sont certes louables mais elles font reposer la responsabilité de la transition sur les épaules du consommateur. Or, le chemin de ce dernier est semé d'embûches : surinformation, conseil biaisé, manque de

(1) Monique Goyens souhaite remercier Dimitri Vergne et Pauline Constant pour leur collaboration dans la préparation de cet article.

moyens financiers, tracasseries administratives, manque de main-d'œuvre qualifiée, complexité des processus de rénovation... Pour surmonter ces obstacles, il est crucial que la solution de consommation durable soit la plus abordable, facile à identifier, et attrayante.

Face à l'urgence et à la taille du défi à surmonter, il est essentiel de repenser, avec rapidité et courage, notre système économique. Il faut offrir aux consommateurs un environnement réglementaire, social et économique, mais aussi les infrastructures, qui permettent effectivement l'adoption massive - et consensuelle - de modes de vie plus durables, car plus attrayants, car plus abordables, car faciles à mettre en œuvre.

Les solutions sont nombreuses. En un court article, je ne peux prétendre à l'exhaustivité mais seulement présenter certaines mesures sectorielles qui, à la fois sont « structurelles » et ont été prises, ou sont à l'agenda des décideurs au niveau européen.

- **Nos logements:** le ticket d'entrée d'une rénovation « globale », permettant de réduire drastiquement la consommation énergétique d'un logement, est trop onéreux pour une majorité de consommateurs. Les subventions publiques doivent donc, en priorité, viser les foyers les plus vulnérables en accélérant par exemple la rénovation des logements sociaux. Afin d'atteindre nos objectifs, il nous faut cependant aller au-delà du seul financement public. Le secteur financier privé doit ainsi être mis davantage à contribution, si nécessaire avec l'appui de l'État en tant que « financeur de dernier ressort » au travers de formules comme les prêts garantis par l'État. Les secteurs bancaire et énergétique doivent aussi innover en proposant de nouveaux types d'instruments financiers, tels que les « on-bill schemes » - utilisés aux États-Unis et au Canada depuis des années - et qui permettent aux consommateurs de rembourser les travaux de rénovation de leur logement au travers de leur facture d'électricité ou au moment de la revente de leur logement.

- **Notre mobilité:** l'électrification de l'industrie automobile avance à grands pas et l'UE vient de prendre la décision historique d'interdire les ventes de véhicules essence et diesel à partir de 2035. Pour les consommateurs, c'est une excellente nouvelle. À l'usage, les voitures électriques coûtent nettement moins cher que les voitures thermiques. L'augmentation rapide des ventes de véhicules électriques signifie aussi que ces modèles atteindront les consommateurs plus modestes sur le marché

de l'occasion dans les années à venir. Il nous faut cependant également promouvoir les alternatives à la voiture individuelle, en rendant, par exemple, le transport ferroviaire et multimodal plus attractif pour les voyageurs. Réserver des billets de train ne doit plus être un casse-tête et les passagers doivent être mieux protégés en cas de retard ou annulation de train, sujets qui sont à l'ordre du jour de la Commission européenne pour l'année prochaine.

- **Notre assiette:** Il nous faut manger moins de viande et plus de fruits et légumes (pour des raisons environnementales et de santé): plutôt que d'en faire une expédition punitive qui hérisse les mangeurs de viande, pourquoi ne pas appliquer une TVA zéro % pour les fruits et légumes? Mettre en avant systématiquement des plats végétariens dans les cantines scolaires et professionnelles? Transférer les subsides actuels pour la promotion de la viande vers celle des fruits et légumes? Revoir nos modèles et politiques agricoles pour réorienter les productions vers plus de végétal? Ce ne sont que quelques exemples pour inspirer la Commission européenne, qui planche sur une proposition pour rendre notre système alimentaire plus durable.

Quoi qu'il en soit, pour que pareil changement de système soit soutenu par la population, et pour prévenir des mouvements « Gilets jaunes », il est essentiel qu'il soit sous-tendu par une politique sociale ambitieuse, de discrimination positive à l'égard des moins nantis.

CHANGER LE SYSTÈME, PAS LES GENS!

La situation actuelle est une illustration évidente des coûts liés à l'inaction climatique. Les adversaires d'un agenda climatique ambitieux se présentent souvent comme des acteurs « raisonnables » qui mettent en garde contre le coût exorbitant de mesures « trop radicales ». La crise actuelle prouve exactement l'inverse: c'est notre dépendance aux énergies fossiles, l'organisation actuelle de nos modes de vie et notre pusillanimité face aux actions structurelles qui font que les consommateurs (et parmi eux, surtout les classes moyennes et les plus vulnérables) souffrent face à des chocs extérieurs tels que la guerre en Ukraine. Sans même mentionner les désastres climatiques dont on commence à avoir un aperçu de plus en plus édifiant... ■



OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE

PAGE 46

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Quelles perspectives pour la stratégie gazière de l'Europe?
par **Yves Jégourel**

PAGE 50

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Comment mieux coordonner les gestionnaires
de réseau de transport européen?
par **Hervé Laffaye**

PAGE 54

FINANCEMENT DE LA TRANSITION

Quel cadre européen pour l'investissement
de long terme dans la transition environnementale?
par **Thierry Déau**

PAGE 56

SOLUTIONS DE FINANCEMENT

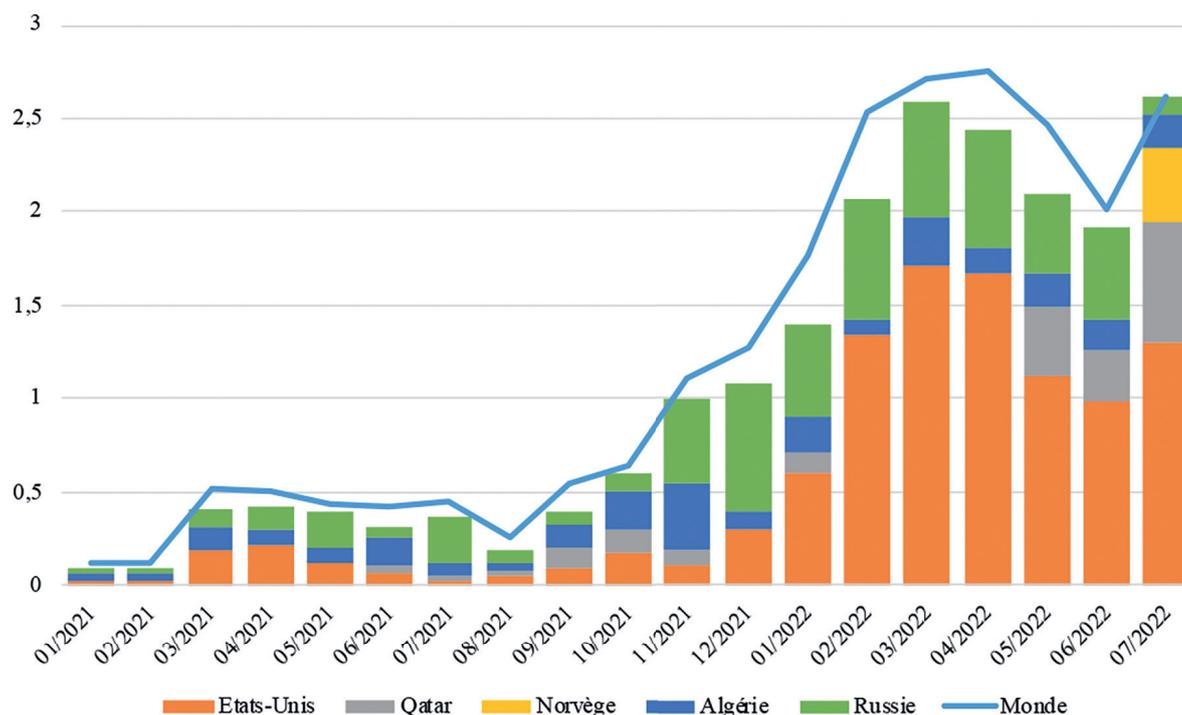
Les instruments de la transition énergétique
par **Nicolas Namias**

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA STRATÉGIE GAZIÈRE DE L'EUROPE ?



Par Yves Jégourel,
Professeur titulaire de la chaire économie
des matières premières du Conservatoire
national des arts et métiers, co-directeur
du Cercle CyclOpe, Senior Fellow,
Policy Center for the New South

La guerre en Ukraine a montré avec force toutes les limites de la stratégie énergétique européenne fondée sur l'illusion de l'abondance gazière et une tarification de l'électricité reposant sur le coût marginal du dernier producteur appelé. Si l'impératif de décarbonation de nos économies ne peut évidemment être questionné, force est de constater que la stratégie concrète à mettre en œuvre pour y parvenir n'a fait, au-delà de la promotion des énergies renouvelables, l'objet d'aucun véritable consensus politique. Impréparée à l'assèchement des approvisionnements gaziers en provenance de Russie, l'Europe a logiquement reporté sa demande sur le gaz naturel liquéfié (GNL).



Évolution des importations françaises de gaz naturel liquéfié (HS Code, en Mds d'USD)
Source : Douanes françaises & Trade Data Monitor

Selon les statistiques du groupe pétrolier BP, l'Europe¹ a consommé près de 571 Mds de m³ de gaz naturel en 2021 ce qui, peu ou prou, s'inscrit dans la moyenne des deux dernières décennies. Elle en a importé près de 233 Mds par gazoducs, dont 167 Mds en provenance de Russie - « Nord Stream 1 », « Yamal », Corridor ukrainien (« Brotherhood »), « Turkstream » -, auxquels il convient d'ajouter plus de 108 Mds de gaz naturel liquéfié (GNL). Avec pour principaux fournisseurs européens les États-Unis, le Qatar, la Russie puis l'Algérie, ce dernier mode d'approvisionnement s'est considérablement renforcé au cours des deux dernières décennies, à la faveur de la très grande montée en puissance de la production américaine : entre 2001 et 2021, les volumes ainsi importés ont crû de 215%. Les volumes exportés par les États-Unis, toutes destinations confondues et toujours selon BP, sont eux passés de 1,7 Md de m³ à 95 Mds sur cette période, ce qui leur permettait de se rapprocher des deux pays leaders sur ce segment que sont l'Australie (108,1 Mds de m³) et le Qatar (106,8 Mds). Face

à l'obligation de limiter un risque d'approvisionnement qui s'est concrétisé par la fermeture de « Nord Stream 1 »², les pays européens n'avaient pas d'autre choix que de se tourner vers le GNL. Disposant des terminaux de regazéification de Fos-sur-Mer (Fos-Tonkin et Fos-Cavaou), Montoir de Bretagne, Dunkerque, ainsi que du Havre à compter du second semestre 2023, la France a ainsi vu la valeur de ses importations exploser au cours du premier semestre 2022, et notamment celles en provenance des États-Unis. L'effet-prix s'ajoutant à l'accroissement des volumes, ces dernières s'établissaient ainsi à 1,3 Md de dollars en juillet, soit près de 50% du total payé ce mois, avec une valeur record atteinte en mars de cette même année, à 1,71 Md de dollars. À titre de comparaison, elles n'étaient « que » de 450 millions de dollars en juillet 2021, alors que les prix européens du gaz avaient déjà amorcé leur remontée.

De toute évidence et bien qu'elle puisse apparaître largement plus flexible que le développement de nouveaux gazoducs, la solution du GNL n'est pas viable à moyen terme. L'affirmer n'est toutefois guère difficile, l'extraordinaire difficulté étant, en réalité, de prévoir le calendrier du désengagement gazier européen. ►

(1) Il s'agit ici d'une référence large dépassant le cadre de l'Union européenne et incluant notamment le Royaume-Uni, l'Ukraine ou la Turquie.

(2) D'une capacité de 55 Mds de m³.

► L'argument est, en premier lieu, environnemental, au regard des émissions de carbone que son transport et sa combustion induisent, mais également des fuites de méthane qu'ils impliquent³ (deuxième gaz à effet de serre, son pouvoir de réchauffement global est singulièrement plus important que le dioxyde de carbone⁴). On ne peut toutefois réduire ce raisonnement à la seule évocation des gaz à effet de serre issus de l'utilisation du gaz naturel et à la comparaison que l'on peut en faire avec les énergies renouvelables et nucléaires. Comme le rappellent les statistiques de l'Agence internationale de l'énergie, les émissions de CO₂ liées à la combustion des énergies fossiles et aux procédés industriels ont atteint le record de 36,3 gigatonnes (Gt) en 2021, dont 15,3 Gt provenaient du charbon et 11,9 Gt étaient imputables à la Chine⁵. À court terme, la problématique fondamentale est donc la sortie du charbon dont les émissions de CO₂ sont plus de deux fois supérieures à celle du gaz naturel⁶. De ce point de vue, la substitution relativement aisée entre le charbon et le gaz naturel a pu être une stratégie (dite de « coal-to-gas switching ») privilégiée par certains pays – à l'instar des États-Unis – afin de réduire leur empreinte carbone⁷. Les pays émergents asiatiques suivront-ils toutefois cette voie ? Cela n'est pas certain, les centrales à charbon étant, dans ces pays, relativement jeunes et le gaz naturel désormais onéreux. En Europe également, la crise énergétique et le différentiel de prix entre le gaz et le charbon n'ont-ils pas favorisé le retour du charbon ?

Le deuxième argument, justifiant toutes les limites d'une « stratégie GNL », est lié à la structure du marché sur lequel il est échangé. En raison des coûts associés à la construction des structures « onshore » de liquéfaction/regazéification et de leur nécessaire rentabilisation, celle-ci a accordé une place prépondérante aux contrats d'approvisionnement à long terme, à prix indexés. Ces derniers offraient aux pays exportateurs et aux importateurs la visibilité économique dont ils avaient besoin, tout en créant les conditions d'une relative rigidité des flux internationaux. Au cours de la dernière décennie, plusieurs éléments sont toutefois venus accroître la « modularité » des échanges de GNL⁸ :

- Le financement de nouvelles capacités de production dont l'offre n'a pas été intégrée dans ces contrats de long terme et a alimenté le volume du marché au comptant,
- Une évolution des pratiques commerciales limitant le recours aux clauses contractuelles dites « de destination »,
- Le développement des « Floating Regasification Storage Unit » (FRSU) – des structures d'importation « offshore » moins onéreuses (ou pouvant être louées) que les terminaux terrestres –, ainsi que des « Floating LNG » (FLNG) du côté des exportateurs, dans une moindre mesure. Ceci a eu pour conséquence d'accroître le nombre de pays intervenant sur ce marché tout en accroissant le dynamisme de ce dernier. Face à l'ampleur de ses besoins mais également aux problèmes d'interconnexion des marchés

“À COURT TERME, LA PROBLÉMATIQUE FONDAMENTALE EST DONC LA SORTIE DU CHARBON DONT LES ÉMISSIONS DE CO₂ SONT PLUS DE DEUX FOIS SUPÉRIEURES À CELLES DU GAZ NATUREL.”

européens, l'Allemagne a ainsi positionné cinq FRSU sur ses côtes⁹.

La flexibilité qu'offre désormais le marché du GNL a toutefois une limite importante : les flux réagissent (dans une logique d'arbitrage de place) de plus en plus aux signaux de prix. En d'autres termes, l'Europe ne peut s'assurer de la totalité de ses approvisionnements que si le prix d'importation payé est, *a minima*, aussi rémunérateur qu'en Asie, qu'il s'agisse de la Corée du Sud, du Japon ou de la Chine. Le « Title Transfer Facility » (TTF), la principale référence de prix pour l'Europe continentale, a ainsi atteint le niveau record de près de 340 euros par mégawattheure (EUR/MWh) le 26 août 2022, tandis que le « Japan Korean Marker » (JKM), celle pour le GNL livré en Asie s'établissait à quelques 70 dollars par million de « British thermal unit » (Mbtu), soit peu ou prou, 230 EUR/MWh.

Le dernier argument a trait aux effets du réchauffement climatique et à ses conséquences au regard de la survenance d'événements météorologiques extrêmes. Le basculement de la demande d'importation européenne de la Russie vers les États-Unis offre certes les gages de la stabilité politique, mais il expose les importateurs européens au risque - mesuré aujourd'hui - de ruptures temporaires d'approvisionnement en raison du positionnement géographique des terminaux de liquéfaction américains. Ceux-ci sont en effet localisés, en large majorité, dans le golfe du Mexique - Louisiane (« Sabine Pass, Cameron LNG ») et Texas (« Corpus Christi, Freeport LNG ») -, une région exposée à des ouragans dont la fréquence pourrait s'accroître. Ce fut le cas en 2020 avec l'ouragan Laura qui a entravé le fonctionnement de « Sabine Pass » pendant deux semaines et « Cameron LNG » durant près d'un mois, ainsi qu'en 2021 avec l'ouragan Ida qui a sévèrement altéré les capacités de production américaine.

Le gaz naturel demeure une commodité et, au-delà des pays historiques que sont la Norvège ou l'Algérie, des alternatives existent bien naturellement. De l'accroissement du GNL qatari aux approvisionnements en provenance d'Azerbaïdjan via le nouveau gazoduc transadriatique (TAP), dernier tronçon du cor-

ridor gazier sud-européen : les conséquences géopolitiques qu'elles impliquent doivent pourtant être appréhendées. Dans le contexte du conflit dans le Haut-Karabakh, l'accord visant à doubler à terme les quantités de gaz azéri en Europe - d'ores et déjà en forte croissance - ne peut qu'interpeller. Cohérence environnementale, préservation du capital industriel, paix sociale et responsabilité géopolitique : le dilemme auquel Bruxelles doit faire face est, assurément, d'une complexité sans précédent. ■

(3) Voir sur ce sujet: Balcombe, P., Heggio, D.A, Harrison, M. (2022), "Total Methane and CO₂ Emissions from Liquefied Natural Gas Carrier Ships: The First Primary Measurements", *Environmental Science & Technology*, 56 (13): 9632-9640. DOI: 10.1021/acs.est.2c01383.

(4) Selon le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Le potentiel de réchauffement global du méthane d'origine fossile est ainsi près de 30 fois et 80 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone à 100 ans et 20 ans, respectivement. Voir: <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

(5) 4,6 Gt pour les États-Unis, 2,7 Gt pour l'Union européenne et 2,5 Gt pour l'Inde.

(6) 0,429 tonnes d'équivalent CO₂ par mégawatts-heure (CO₂ eq./MWh) pour une centrale à gaz, 0,986 t. CO₂ eq./MWh pour une centrale à charbon selon les données de RTE France (<https://www.rte-france.com/en/eco2mix/co2-emissions>).

(7) Selon l'Agence américaine de l'énergie, 121 centrales à charbon ont fait l'objet d'une conversion entre 2011 et 2019, 17 d'entre elles ayant été remplacées par des centrales gaz à cycle combiné (CGCC), les 114 autres ayant modifié leur chaudière à vapeur.

(8) Pour plus de détails, voir notamment Jégourel Y. (2016), « La spotification du marché du gaz naturel liquéfié : origine et implications », Policy Brief, 16/12, Policy Center for the New South.

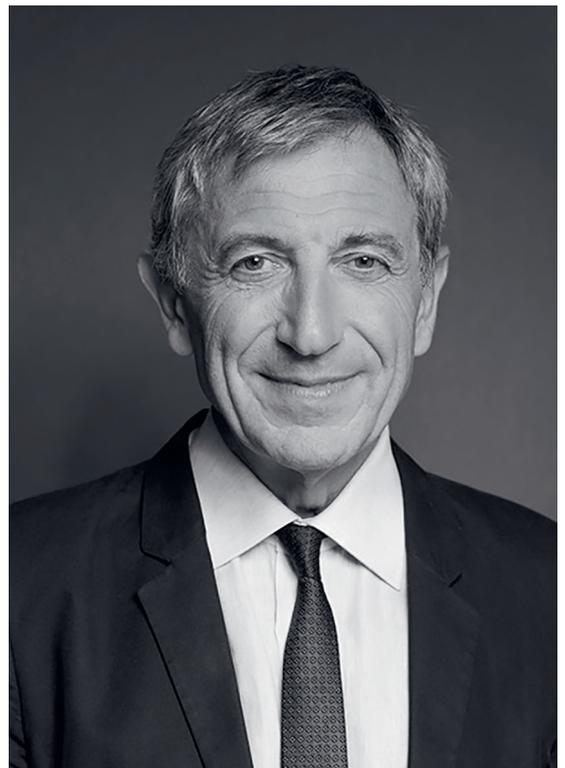
(9) Le cinquième terminal méthanier français au Havre sera également un FRSU.

COMMENT MIEUX COORDONNER LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE TRANSPORT EUROPÉEN ?

La guerre en Ukraine et la hausse sans précédent des prix de l'énergie ont soulevé la question de la sécurité de l'approvisionnement énergétique qui figure désormais au premier plan de l'agenda européen. Une planification minutieuse, une coopération étroite et une solidarité entre tous les gestionnaires de réseau de transport d'électricité (GRT) seront plus que jamais essentielles pour l'Europe cet hiver.

Les GRT jouent un rôle central dans le maintien de la sécurité d'approvisionnement pour les entreprises et les citoyens européens. Les GRT européens sont des entités régulées chargées d'une mission commune consistant à s'assurer, dans des délais raisonnables, de l'exploitation sûre, sécurisée et fiable de l'un

Par Hervé Laffaye, Président d'ENTSO-E
(European Network of Transmission System
Operators for Electricity)



des plus grands réseaux électriques au monde, le réseau électrique interconnecté paneuropéen. S'étendant sur plus de 30 pays, le réseau électrique interconnecté paneuropéen est l'un des réseaux les plus complexes jamais construits par l'homme, où l'offre doit correspondre instantanément à la demande d'environ un demi-milliard de consommateurs.

Malgré la complexité d'un réseau électrique interconnecté aussi large, les citoyens européens peuvent compter sur le plus haut niveau de sécurité d'approvisionnement. Ceci est largement dû à l'expertise des GRT européens, mais également à leur coopération de longue date, dans l'UE et au-delà. En raison du développement depuis plus d'un siècle des interconnexions électriques qui relient les pays, la coopération est dans l'ADN des GRT européens. La gestion et l'exploitation d'un réseau national nécessitent et profitent de la coordination avec les pays voisins, au niveau régional et paneuropéen.

La coordination des GRT est également bien établie en Europe et englobe toutes les dimensions, qu'il s'agisse du marché, de la planification, de l'exploitation, de la gestion de crise, de la recherche, de la digitalisation, de l'« offshore », etc. Les GRT européens utilisent un code de réseau électrique de pointe commun, des plateformes et des outils paneuropéens communs. La plupart de ces initiatives sont menées par le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, l'ENTSO-E. Des Centres de coordination régionaux (CCR), financés et détenus par des groupes de GRT, ont été établis pour soutenir les GRT dans leur mission, particulièrement sur la planification opérationnelle.

Le lancement de plateformes paneuropéennes pour l'échange d'énergie d'équilibrage à partir de réserves fait partie des récents exemples de prestation coordonnée par les GRT. Elles soutiendront les GRT dans leur mission consistant à maintenir la stabilité de leur réseau, en assurant le partage de réserves à travers les frontières, de la manière la plus rentable. La récente extension d'une méthodologie commune pour le calcul de la capacité améliorée, le couplage de marchés fondé sur les flux de base, qui envisage les contraintes du réseau de manière plus efficace,

couvrant 13 pays, soutiendra également une plus grande intégration des marchés tout en garantissant un plus haut niveau de sécurité d'approvisionnement en Europe.

Ces réalisations sont possibles en raison des relations que les GRT européens ont établies, via l'ENTSO-E, avec les autorités et régulateurs européens, et avec toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur. Avec la transition énergétique, l'écosystème des GRT européens est en pleine expansion. Il est essentiel de mettre en place de solides relations de confiance et un dialogue étroit car la sécurité d'approvisionnement s'appuie sur la coopération et l'action de toutes les parties.

Par conséquent, l'Europe dispose d'une solide base de coopération au sein du système électrique sur laquelle elle pourra s'appuyer cet hiver. La solidarité sera également fondamentale. C'est à nouveau une valeur essentielle pour les GRT. La vitesse à laquelle la communauté des GRT européens a répondu à la demande d'« Ukrenergo » concernant une synchronisation d'urgence de son système électrique avec celui d'Europe central fin février est un bel exemple de solidarité. En à peine trois semaines, la communauté des GRT européens a pu répondre de manière positive et établir les conditions nécessaires pour que les GRT d'Europe continentale puissent soutenir le système électrique ukrainien/moldave en cas de besoin.

La solidarité de la communauté des GRT européens avec leurs homologues ukrainiens a été encore renforcée avec l'accueil d'« Ukrenergo » au sein de l'ENTSO-E en tant que membre observateur et avec l'ouverture progressive des échanges commerciaux transfrontaliers d'électricité avec l'Ukraine et la Moldavie. La synchronisation d'urgence avec l'Ukraine/la Moldavie témoigne de ce qui peut être accompli, notamment en situation de crise, lorsque les GRT, les institutions européennes, les États membres et les régulateurs tendent vers un objectif commun.

La sécurité d'approvisionnement cet hiver nécessite une préparation minutieuse. Chaque année, l'ENTSO-E produit des perspectives saisonnières pour l'été et l'hiver qui surveillent de près les risques d'inadéquation, jusqu'à ►

► la saison suivante, en profitant de la contribution de chaque GRT européen et en fournissant à la communauté des GRT un instrument unique permettant d'évaluer les risques liés à un réseau entièrement interconnecté. Cette année, l'impact des ruptures d'approvisionnement en gaz fera l'objet d'une analyse encore plus approfondie en coordination étroite avec l'ENTSO-G (European Network of Transmission System Operators for Gas). Des échanges réguliers ont lieu entre l'ENTSO-E, la Commission européenne, les États membres et les autorités de régulation, notamment au sein du Groupe européen de coordination pour l'électricité, qui rencontrera aussi régulièrement le Groupe de coordination pour le gaz.

Les perspectives saisonnières de l'ENTSO-E sont un outil essentiel pour identifier les risques d'inadéquation des ressources, basé sur les meilleures projections disponibles des capacités, la maintenance planifiée, les caractéristiques du système électrique à puissance variable et les mesures que les GRT peuvent prendre, tout cela dans un modèle paneuropéen permettant de refléter correctement la valeur d'un réseau interconnecté.

Les perspectives estivales de l'ENTSO-E incluaient une analyse dédiée de la dépendance de l'approvisionnement en gaz vis-à-vis de l'électricité en Europe dans des conditions hivernales typiques. Les GRT ont souligné la nécessité d'avoir des niveaux de stockage suffisants pour se préparer à affronter l'hiver, de prendre en compte et coordonner l'entretien des installations, d'échanger rapidement avec les décideurs politiques et les parties prenantes et de coordonner les mesures d'atténuation.

L'ENTSO-E travaille actuellement sur les perspectives hivernales qui examineront plus de scénarii que lors des années précédentes de manière à soutenir davantage la communauté des GRT et les autorités européennes et nationales dans leur évaluation des risques d'inadéquation et les mesures d'atténuation qui sont prises ou envisagées.

L'ENTSO-E a également soutenu les États membres dans le cadre de l'établissement de leurs plans de préparation aux risques et l'Association soutient ses membres dans le

cadre de leur coordination des mesures visant à atténuer les risques liés à la sécurité du système électrique cet hiver.

Les perspectives saisonnières sont un exemple des publications et études importantes que fournit l'ENTSO-E aux parties prenantes et décideurs européens. Mettant en commun l'expertise des spécialistes de l'exploitation de réseaux de transport d'électricité de toute l'Europe, l'ENTSO-E publie des plans de développement du réseau sur dix ans, des évaluations de l'adéquation des ressources européennes, des feuilles de route en matière de recherche, de développement et d'innovation, mais également des documents qui offrent aux décideurs et aux parties prenantes une perspective paneuropéenne fondée sur les faits leur permettant de savoir comment construire le système électrique de demain.

Étant donné la situation actuelle qui impacte tous les consommateurs d'énergie, il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique. L'avenir de l'Europe est vert et électrique. Toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble pour mettre en place les moyens permettant de répondre à cette nécessité. Et les GRT ont un rôle central à jouer en tant qu'acteurs clés des ambitions climatiques et énergétiques de l'Europe.

Pour stimuler la discussion sur l'accélération de la transformation du système énergétique de l'Europe, les GRT de l'électricité travaillent sur une Vision de l'ENTSO-E pour un système électrique permettant d'atteindre la neutralité carbone de l'Europe. Lancée pendant une série d'événements qui ont eu lieu entre le 10 et le 12 octobre, la Vision est le résultat d'une analyse et d'une recherche sur un an de solutions techniquement solides, pragmatiques et innovantes pour un système électrique plus durable et résilient. Au-delà des scénarii élaborés dans le cadre des Plans de développement du réseau sur dix ans de l'ENTSO-E, la Vision de celui-ci aborde également la façon de maintenir un accès abordable à l'électricité pour les citoyens, les services publics, les entreprises et toutes les organisations reliées au système électrique.

La Vision de l'ENTSO-E correspond à la mission des GRT. En tant qu'entités neutres

indépendantes agissant en vertu de mandats juridiques clairs, les GRT servent les intérêts de la société en optimisant le bien-être social en termes de sécurité renforcée, de meilleur respect de l'environnement et de développement économique accru. Le réseau électrique est essentiel pour assurer ce bien-être social.

La construction des connexions électriques nécessaires entre la production d'énergie renouvelable, la production « onshore » et « offshore » et les centres de consommation ne peut plus être reportée car elle a une incidence sur notre climat et sur la sécurité d'approvisionnement. Des autorisations plus rapides et l'accès à un financement adéquat seront essentiels. Le cadre réglementaire européen doit évoluer pour permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions plus innovantes, pour faire le meilleur usage possible du réseau existant, mais également d'améliorer la résilience, en particulier avec un système électrique dépendant davantage des conditions météorologiques, qui pourrait être la cible de cyberattaques plus sophistiquées. La conception du marché devrait garantir que les besoins futurs du système soient satisfaits, notamment la gestion des risques d'inadéquation à court et long terme.

La dimension paneuropéenne de notre système et la nécessité de renforcer notre connexion et notre coopération avec les pays non-européens sont également essentielles pour l'avenir énergétique de l'Europe. L'extension des normes européennes dans les marchés et les opérations au-delà des frontières européennes constituent une étape importante vers une plus grande sécurité du système.

Le système énergétique d'une Europe neutre en carbone sera un « système de système ». Il nécessitera une solide coopération entre le transport et la distribution, et entre les différents systèmes énergétiques. Tous les gestionnaires de réseau seront des acteurs clés et des facilitateurs permettant à ce système énergétique du futur de fonctionner. La digitalisation facilitera la connexion des points entre les différents systèmes, zones géographiques et sources de flexibilité, nécessaires avec des sources d'énergie de plus en plus dépendantes des conditions météorologiques. La collaboration étroite entre les gestionnaires

de réseau de distribution, notamment via l'entité des GRD de l'Union, sera essentielle et le travail a déjà commencé pour mettre en place ce système énergétique plus digitalisé, axé sur le client et intégré.

En conclusion, l'Europe peut s'appuyer sur une solide plateforme de coopération déjà en place entre les GRT pour anticiper les risques et aider à atténuer les pénuries d'électricité possibles cet hiver. Les fondations sont là pour continuer à construire pour l'avenir et à maintenir le haut niveau de sécurité d'approvisionnement dont les citoyens, les entreprises et la société ont profité jusqu'à présent. L'Europe peut compter sur la communauté des GRT pour fournir l'expertise, l'analyse et l'expérience de coopération et de coordination dans l'intérêt de la société. ■

QUEL CADRE EUROPÉEN POUR L'INVESTISSEMENT DE LONG TERME DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ?

La transition environnementale, et notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, est une priorité pour l'humanité. Elle demande un investissement massif dans les infrastructures, les outils de production, les bâtiments, qui s'inscrit dans une trajectoire de transition étalée sur 30 ans environ. Sur cette période, l'humanité doit rebâtir, à partir de l'existant, un monde nouveau qui préserve notre qualité de vie, notre civilisation. Ce nouveau modèle est souvent plus coûteux que l'ancien, et ne produira des profits que sur le long terme. Malheureusement, transition et investissement dans la durée ne font pas bon ménage, car le changement introduit souvent des risques pour les investisseurs. Pour l'Europe c'est cependant un enjeu plus impor-

Par Thierry Déau,
Président de Meridiam
et de Finance for Tomorrow



tant encore : entièrement dépendants des pays voisins pour nos ressources fossiles, nous avons deux fois plus de raisons d'accélérer.

Il est donc capital de définir des cadres d'investissements qui permettent de trouver le chemin difficile permettant d'investir à long terme dans la transition. L'Europe a énormément fait pour cela et elle continuera de le faire, je l'espère avec succès.

Les trois conditions principales à réunir pour fournir aux entreprises une capacité de financement de long terme sont :

1. La limitation des risques et de leur perception ;
2. Un marché structuré et profond ;
3. Une régulation adaptée au long terme.

1. S'attaquer au risque est le point majeur sur lequel l'UE peut agir, à la fois en tant que régulateur et acteur de l'économie. En effet, le risque majeur lié à la transition énergétique pour un investisseur est l'incertitude sur les solutions et leur avenir. Demain, utiliserons-nous du gaz ? Aurons-nous toujours les métaux nécessaires à la production de véhicules électriques ? Le nucléaire sera-t-il acceptable ? La construction bois deviendra-t-elle la norme ?... Autant de questions qui peuvent conduire une entreprise vers une faillite à moyen terme. L'Europe est la grande puissance libérale la plus en avance pour lever ce risque, avec la mise en place de la taxonomie européenne : il s'agit du dictionnaire de la transition, qui permet de lire avec un degré de confiance suffisant dans la complexité des trajectoires de décarbonation. Elle est encore perfectible - et d'ailleurs non achevée - et si complexe que son application demandera plusieurs années et l'assistance d'entreprises qui seront dédiées à vérifier la conformité à la taxonomie des investissements et du reporting des acteurs financiers, mais c'est un pas de géant par rapport à d'autres zones.

Les risques sont nombreux, en particulier en cette période d'inflation fulgurante et de tension sur les approvisionnements énergétiques, voire de conflits guerriers. L'Europe peut et doit, là également, jouer un rôle de stabilisateur et de protecteur, en offrant des mécanismes - potentiellement encore à inventer - pour diminuer ce risque, lui aussi incompatible avec le long terme. Les programmes de subvention mis en place dans le cadre du « Green deal » et de « Fit for 55 » sont des moyens de réduire le risque financier et de réaffirmer les

trajectoires à suivre : il est important de maintenir une ambition dans le domaine.

2. D'un point de vue du marché, l'Europe a joué son rôle et continue de le faire, dans le cadre de l'eurozone, et de l'union des marchés de capitaux. Il faut que tout le monde ait en tête à quel point, à l'échelle de la planète, la capacité à se financer à des taux raisonnables sur des durées de 20 à 30 ans, est une anomalie, et constitue l'un des atouts majeurs des USA et de l'UE. Cela n'est possible que parce que nous avons un marché commun et des institutions fortes, qu'il faut conserver, renforcer, maintenir en action.

3. Enfin, concernant la réglementation financière, dont la taxonomie fait partie, l'Europe peut encore accélérer, car elle a posé les fondations solides qui le lui permettront. Si la taxonomie est le dictionnaire, les directives SFDR et CSRD seront les tribunes de cette nouvelle langue, en démultipliant l'accès à la donnée non financière des entreprises et des acteurs financiers. Il n'y a pas d'investissement durable sans reporting extra-financier et mesure de l'impact, et la donnée sera largement accessible. Trop peut-être : l'UE doit désormais veiller à la qualité de la donnée et à sa souveraineté. Elle réfléchit à réguler les activités de notation, et j'espère que cela permettra à la fois de nous débarrasser du « greenwashing » et de renforcer les acteurs européens, qui seront ainsi porteurs de notre vision résolument durable du monde.

Pour aller véritablement vers le long terme en matière de transition, l'Europe devra sans doute inciter par la régulation à investir dans ce domaine. Les « green supporting factors », que ce soit dans la banque ou l'assurance, devront envoyer le signal aux financeurs, qui n'est que la traduction réglementaire d'une notion qui est de plus en plus évidente : seul le durable sera productif sur le long terme.

C'est donc en s'assurant qu'elle parvient à agir sur ces trois piliers : la diminution du risque, la structuration du marché et la régulation incitative, que l'Europe pourra donner les meilleures chances à ses projets et ses entreprises de poser rapidement les jalons de la transition que nous appelons tous de nos vœux, qui a commencé, et qui doit accélérer.

Les crises sont des périodes de changement : profitons-en, et aidons l'Europe à faire les bons choix. ■

LES INSTRUMENTS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Par Nicolas Namias,
Directeur général de Natixis



UNE TRANSITION SUR LES RAILS MAIS DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS

L'économie européenne porte aujourd'hui trois grandes transitions : environnementale, technologique et sociétale. La transition environnementale, dont l'énergie constitue une partie essentielle, progresse. Pourtant, elle reste insuffisante. C'est le constat qui ressortira assurément l'an prochain, lorsque les entreprises publieront la part de leurs revenus considérée comme durable d'un point de vue climatique, en application du règlement européen Taxonomie.

La signature de l'Accord de Paris sur le climat, suivie de nombreuses initiatives européennes (notamment le dernier plan «REpowerEU»), montre l'ambition de l'Europe dans ce domaine. Pour en faciliter leur déclinaison opérationnelle, elle a développé plusieurs outils dont un cadre d'analyse et corpus de données moins fragmentés et plus fiables, et des mesures d'incitation par les prix et les volumes.

LE SECTEUR FINANCIER, UN ACTEUR CLÉ...

Le secteur financier – financeur, conseil et investisseur – joue un rôle majeur pour catalyser les transitions de ses clients et doit permettre à l'Union européenne d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. (Ré)orienter et décupler les flux de capitaux vers les actifs ou les acteurs de cette transition, exercer son rôle d'actionnaire, de financeur ou de conseil pour favoriser le changement : telle est la responsabilité du secteur financier face à la plus profonde transformation que l'économie va devoir vivre depuis la révolution industrielle.

... ENGAGÉ VIA UNE OFFRE CROISSANTE DE SOLUTIONS AU SERVICE DE LA TRANSITION...

Son implication se traduit d'abord par une offre croissante d'instruments de financement au service de la transition : prêts bancaires ou emprunts obligataires («green loans» ou «green bonds») finançant des actifs et technologies contribuant à la décarbonation de l'économie, mais aussi d'instruments accompagnant la démarche de changement des acteurs engagés dans la décarbonation de l'économie. Alors que les obligations et prêts «verts» reposent sur un engagement de «fléchage» des capitaux levés vers des actifs et projets bas-carbone, les instruments dits «sustainability-linked» reposent quant à eux sur une logique de résultat et sont assortis de mécanismes d'incitation basés sur des objectifs climatiques prédéfinis. Si les exclusions sont parfois nécessaires, elles ne peuvent devenir la règle. Il est préférable de conditionner les financements aux acteurs très carbonés, au déploiement d'efforts et à la fixation d'objectifs ambitieux. On trouve au cœur de ces produits la mesure et l'objectivation des efforts et des impacts en matière climatique et un dialogue renforcé entre les entreprises avec leurs investisseurs ou créanciers.

En parallèle, émergent des financements assis sur les instruments échangés sur les marchés du carbone, selon une logique de valorisation des émissions de CO₂ évitées ou capturées. Les banques financent aussi des projets de capture

naturelle du carbone parfois assis sur la génération de crédits d'émissions. Dans le cadre du renforcement en cours du marché communautaire des quotas de CO₂, ces financements ont vocation à se développer en Europe pour soutenir le déploiement de technologies bas-carbone dans l'industrie lourde.

Il faut enfin noter la place croissante du financement public au travers de multiples initiatives comme «Next Generation EU», qui se traduit par des partenariats publics-privés ou des financements directs au service de la transition énergétique. Ce mouvement s'est considérablement accentué avec la crise sanitaire et avec l'adoption des plans de relance qui visent essentiellement à accélérer la transition et à relocaliser en partie les chaînes de valeur critiques, incluant le secteur de l'énergie.

... ET QUI DÉVELOPPE SON EXPERTISE AU SERVICE DE SES CLIENTS ET DES OUTILS DE PILOTAGE

Conscient des opportunités, mais aussi des risques et des coûts à venir liés à la transition, le secteur financier, et Natixis en particulier, développe sans cesse son expertise dans l'intérêt de ses clients et en cherchant continuellement à innover, avec robustesse et intégrité.

Le rôle du secteur financier est en effet d'être pionnier dans ces transitions. Ainsi, «Natixis Corporate and Investment Banking» a lancé en 2017 le «Green Weighting Factor», qui lui permet de piloter la trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles de financement. Cet outil de pilotage de l'allocation du capital a été salué par le GIEC dans son dernier rapport. Les financements sont classés sur une échelle à sept plots suivant leur performance climatique et environnementale. L'objectif de cet outil est d'inciter les métiers de financements à privilégier les projets dont les activités sont les plus vertueuses pour le climat et par là «transitionner» progressivement le mix d'activités et de clients de la banque pour mieux accompagner la nécessaire transition. Cependant, ce n'est fondamentalement pas qu'une question d'outils, mais aussi une question de transformation de la banque en profondeur, et notamment des processus opérationnels.

Les besoins des investisseurs peuvent toutefois différer considérablement, selon les pays et le type d'investisseur. En réponse, «Natixis Investment Managers» a de son côté construit une offre d'investissement durable qui donne accès à plus d'une vingtaine de stratégies d'investissement proposées par ses affiliés.

Natixis IM propose notamment son outil «Portfolio Clarity» qui analyse les portefeuilles d'investissement sur des critères financiers et non-financiers et permet ainsi aux investisseurs d'avoir une vision globale de leurs investissements, y compris sur les indicateurs ESG clés.

RÉUSSIR LA TRANSITION IMPLIQUE UNE PLÂNIFICATION RÉALISTE EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Réussir la transition environnementale, dans son rythme, son ampleur et sa viabilité sociale et économique, nécessite aussi que les pouvoirs publics européens et nationaux fixent des objectifs clairs, réalistes et pragmatiques en concertation avec tous les acteurs économiques.

La transition énergétique implique en effet une vision qui intègre toutes les conséquences que peut engendrer un tel choix collectif.

La transition des acteurs doit aussi rester économiquement viable. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer pour créer les instruments incitatifs permettant de compenser l'éventuelle perte de rentabilité à court terme. Leur rôle est également clé pour assurer des conditions de compétition équitables à l'instar du mécanisme d'ajustement de carbone aux frontières (MACF), mais aussi pour assurer une certaine extraterritorialité des normes de finance durable développées par l'UE.

Enfin, la transition représente un coût certain pour nos économies dont l'acceptabilité sociale doit être soigneusement prise en compte, en particulier pour les ménages modestes qui pourraient développer un sentiment d'exclusion préjudiciable au bon fonctionnement de la démocratie. Des initiatives publiques et privées de dialogue social sont nécessaires pour accompagner le changement d'habitudes des consommateurs et soutenir celles et ceux qui pourraient se trouver exclus du processus.

ALLER PLUS VITE SIGNIFIE ENFIN UN CADRE RÉGLEMENTAIRE HOMOGÈNE PLUS EXIGEANT

Enfin, cette trajectoire de transition doit s'accompagner d'une boîte à outils pour évaluer et valoriser les efforts de transition engagés par les entreprises. Ceci implique de pouvoir disposer de données étendues, fiables et transparentes, d'établir des méthodologies comparables comme la mesure des émissions de carbone scope 3' de l'alignement des portefeuilles des acteurs financiers (banques, fonds, assureurs), pour fiabiliser l'évaluation des risques et l'appréciation des plans de transition.

Plus que jamais, l'établissement d'une réglementation claire et commune impliquant les entreprises, le secteur financier, les consommateurs et les pouvoirs publics, apparaît essentiel au succès de la transition énergétique. ■



AVENIR DE L'EUROPE

PAGE 60

VISION EUROPÉENNE

Quand notre Europe perd sa raison
par **Philippe Herzog**

PAGE 64

DÉMOCRATIE

Après la Conférence sur l'avenir de l'Europe, quel rôle
pour les citoyens dans le processus décisionnel européen?
par **Alberto Alemanno**

PAGE 66

FÉDÉRALISME

L'Europe fédérale, cette utopie vivante
par **Domenico Rossetti di Valdalbero**

PAGE 68

CIVILISATION

Une histoire européenne
par **Laurent Wirth**

QUAND NOTRE EUROPE PERD SA RAISON



Par Philippe Herzog,
Président-fondateur de Confrontations Europe

Les crises successives que nous vivons sont les épisodes d'une crise globale, celle du système-monde en pleine mutation qui s'est constitué et dont nous faisons partie. Pour affronter les périls, il faut acquérir une nouvelle vision du monde et les handicaps des Européens sont profonds. Comment bien guider notre raison, c'est-à-dire les principes qui guident nos façons de penser et d'agir ? Dans mon essai, *Les failles de la raison*¹, j'invite à reprendre cette question posée par Descartes, il y a quatre siècles, et à prendre conscience du besoin d'une nouvelle méthode.

La CRISE DES LUMIÈRES ET DE L'HUMANISME EUROPÉEN

La trajectoire de l'Europe peut être lue comme une conquête de liberté où la foi et la raison se sont longtemps mêlées. Rome et le christianisme ont proposé des idéaux de vérité et de justice qui ont été les fondements d'un véritable ciment culturel. Puis, les Lumières ont pris le relais. Descartes a incarné le début de l'ère moderne en Europe : en cherchant la vérité dans les sciences, il a prétendu avec une folle audace que l'Homme pouvait acquérir une vérité qui soit « certaine » et se rendre « comme maître et possesseur de la nature ». Ceci a fait souche et la politique des États s'en est saisie quand les Européens ont voulu « faire l'histoire ». Mais d'Hölderlin à Camus « le procès des Lumières » a révélé leur face sombre. Et colonialisme, impérialisme, totalitarismes, guerres mondiales ont bientôt signifié le naufrage de la civilisation.

De remarquables efforts de régénération des idéaux ont eu lieu après la Seconde guerre mondiale mais ils sont restés inaboutis et, à présent, nous vivons une époque de dégradation du rationalisme cartésien. En guise de vérité

certaine, le relativisme règne et l'incertitude est radicale. Les vérités alternatives et les « fake news » nous envahissent, et la culture historique est en recul profond ou bien le champ d'une foire d'empoigne. La vérité scientifique est, pour sa part, confondue avec l'efficacité d'innovations technologiques proposant des solutions révolutionnaires mais dépourvues d'une vision d'humanité. L'individu est soumis à leurs addictions et à une surveillance qui le minent tandis que les infrastructures mentales et sociales du bien commun ont déperé.

L'ENJEU D'UNE RÉVOLUTION CULTURELLE ENGLOBE TOUS LES AUTRES

Le monde a changé de base, l'Europe n'est plus au centre, les populations d'autres grandes régions se sont éveillées avec leurs propres histoire et créativité, or une culture occidentale-centrée selon laquelle nous incarnons LA civilisation reste incrustée telle une maladie chronique dans nos mentalités. Des idéaux ont fait la grandeur de l'Europe mais la volonté de ►

► puissance les a refoulés. Pour les pragmatiques, les solutions techniques suffisent et les utopies et identités culturelles sont dangereuses. Mais comment vivre sans idéaux, sans projet de civilisation et dans la peur des catastrophes? L'ignorance du passé nous aveugle et obstrue l'image de l'avenir. Il vaut mieux transmettre l'histoire de façon critique et positive, à la fois, pour acquérir une conscience du bien commun, avec une continuité entre le passé et le futur, portant l'espérance d'une nouvelle civilisation qui serait mondiale.

Vu dans cette perspective, le naufrage de l'école est un scandale. Jadis, éduquer c'était apprendre à être un Homme ! Il y a un devoir de transmettre, avec des apprentissages précoces orientés vers une liberté plus responsable et solidaire et l'envie de prendre soin de la société. Et chacun doit pouvoir apprendre à s'éduquer au quotidien et tout au long de la vie. Créer un espace public paneuropéen d'information et de communication ouvert au monde extérieur permettrait aux Européens d'échanger directement entre eux, par-delà les frontières, et de partager des projets.

CONTRE LA LOGIQUE DES BLOCS. L'ENJEU DES SOLIDARITÉS MONDIALES

En 1946, le philosophe allemand Karl Jaspers appelait à changer d'optique: « ce qui commence maintenant, après la fin de l'histoire universelle (telle que l'Europe l'a conçue), c'est l'histoire de l'humanité ». Mais, oublié l'idéal d'une paix perpétuelle, aujourd'hui les Européens cherchent plutôt à se protéger.

Depuis peu, une recomposition politique brutale du monde globalisé est en cours. Dans un remake de la division manichéenne ancestrale entre amis et ennemis, les États-Unis imposent une division structurelle du monde en deux blocs antagoniques pour restaurer une suprématie mondiale menacée par la Chine. Je ne sous-estime pas la volonté de puissance de la Chine mais je demande de regarder notre Occident. Les États-Unis sont pour le moment les seuls gagnants de l'agression meurtrière de l'Ukraine par la Russie de Poutine: ils se réindus-

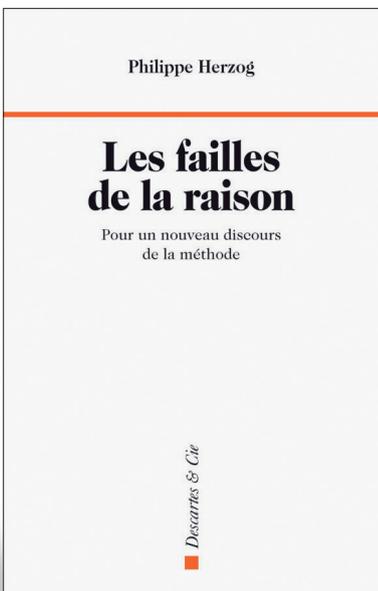
trialisent, le dollar est au plus haut, au nom du droit, ils accentuent comme jamais leur intrusion dans le commerce, la finance et la politique d'autrui. Nombre de pays du Sud sont enfoncés, et les Américains entraînent derrière eux une Europe moutonnière alors qu'elle se réclame d'une autonomie stratégique. Au lieu de promouvoir un désarmement mondial et une sécurité collective européenne, nous voici conviés à concourir au surarmement et nous redonnons vigueur à l'OTAN.

Vouloir gagner la guerre sans qu'une paix durable soit envisagée, c'est la perdre. Vouloir faire de la Russie un paria, c'est condamner l'Europe de l'Ouest et du Centre à vivre avec un cancer à sa porte. Nous perdons la raison et ce sont d'autres pays qui cherchent une médiation pour préparer la paix. Le peuple russe est un grand peuple encore empreint d'une culture d'empire, mais croire que sa culture et son régime sont immuables nous aveugle. De façon générale, l'Union européenne devrait refuser de s'aligner sur les logiques de puissance et préparer des initiatives pour une nouvelle ère de coopération paneuropéenne et mondiale. Rester sourd aux ressentiments des pays d'Afrique, d'Inde et d'ailleurs où vit désormais la grande jeunesse du monde risque d'être une terrible erreur.

REFONDER NOS INSTITUTIONS PAR LA PARTICIPATION ET LA SOLIDARITÉ

Alors que la guerre continue en Ukraine, un ouragan se profile dans l'économie mondiale. La récession est déjà là dans beaucoup de pays et le risque est celui d'une véritable dépression. Les politiques du « quoi qu'il en coûte » pour apaiser les populations seront encore plus limitées et insatisfaisantes. Les mouvements sociaux vont se développer mais, dans une crise systémique, le problème de la redistribution est loin d'être le seul à résoudre. On va beaucoup entendre parler de refondation mais le verbe risque d'être creux: avec quelle lucidité et quels principes?

Une idéologie verte a fait florès qui néglige le coût de la transition énergétique et le formidable défi industriel. On constate à peine les



PHILIPPE HERZOG

(1) *Les failles de la raison*

Collection « Essais »

Cet ouvrage montre ce qu'une réflexion historique et philosophique peut apporter à la vie politique. La France et l'Europe sont confrontées à des mutations, des crises et des risques de grande ampleur. « Face à cela, on invoque la raison tous les jours et nous l'opposons à l'irrationnel » observe l'auteur, mais cette opposition binaire n'est pas féconde car « il faut explorer les failles de la raison elle-même : celles des Lumières et du libéralisme ; celles d'un système économique que les peuples ne peuvent maîtriser ; celles de la géopolitique et de la prétention universaliste occidentale ». Philippe Herzog appelle à un profond renouvellement de la méthode en politique, reprenant la question que s'était posée Descartes pour bien guider notre raison et il la situe dans le contexte actuel. Recouvrer nos libertés de choix et nos responsabilités exige une révolution de l'éducation et la participation de chacun pour repenser les finalités et transformer les institutions. Alors que les risques de délitement de l'Union européenne et de guerre à l'échelle du monde sont avérés, notre Union doit se rendre non alignée afin de promouvoir des solidarités concrètes en son sein et avec toutes les régions du monde. Régénérer nos idéaux de paix de développement avec l'ambition d'une conscience commune de l'humanité pour échapper au naufrage de la raison est au cœur de ce livre.

formidables manques de compétences pour la réhabilitation de l'habitat et de la production, tout comme le sous-investissement pour l'électricité de base décarbonée avec le nucléaire. Mais entre les proclamations et la capacité d'agir, il y a un gap. En France en tout cas, nous avons perdu la maîtrise publique de notre économie au risque de ressembler à un pays en retard de développement. Et est-il bien raisonnable de faire confiance aux champions globalisés de la technologie et de la finance pour les investissements de long terme alors qu'ils sont les grands responsables de la crise actuelle ? Reconstituer une maîtrise publique nécessite une nouvelle définition des rôles du public comme du privé et des liens entre eux, une réforme de structure majeure. Ce défi est pour toute l'Europe, avec cette spécificité, qu'il faudrait établir des solidarités profondes et durables pour créer des filières industrielles et des réseaux de biens communs dont la culture même échappe aux États. L'Allemagne, comme et plus encore que d'autres, ne voit que ses intérêts, or c'est le pays le plus puissant.

Notre Europe est menacée de désintégration. Certes, les pays qui en sont membres veulent y rester mais l'idée de partager un destin n'a plus cours. Nous devrions méditer l'ambition de Jean Monnet : « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des peuples. » et repenser une méthode qui, précisément, se fonde sur des solidarités.

Certes, mieux vaut vivre en démocratie qu'en autocratie, mais voir partout des populismes à conjurer risque de nous rendre aveugles aux aspirations populaires à vivre autrement avec leurs propres créations. À tous ceux qui comme moi sont en quête de transcendance, mon essai est une invitation au dialogue. ■

APRÈS LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE, QUEL RÔLE POUR LES CITOYENS DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL EUROPÉEN ?

Par Alberto Alemanno,
Professeur de droit et politique
de l'Union européenne à HEC Paris

Imaginez-vous en train de consulter un agenda téléphonique paneuropéen et de composer 800 numéros. Imaginez-vous en train d'inviter quelques rares chanceux à voyager, tous frais payés, dans deux villes européennes différentes pour discuter, dans leur langue, de ce qu'ils voudraient changer dans l'UE. Ce n'est pas de la science-fiction, ni – malgré l'incrédulité initiale des citoyens – une arnaque.

C'est la Conférence sur l'avenir de l'Europe : une expérience démocratique majeure en cours proposée à l'origine par le Président français, Emmanuel Macron, et parrainée par l'Union européenne, qui s'est récemment terminée. Depuis septembre 2021, ces citoyens « ordinaires », sélectionnés par tirage au sort et provenant de toute l'Europe et de différents horizons, ont délibéré pour formuler un ensemble de recommandations qui ont désormais été partagées avec les leaders européens sur divers sujets, allant de la justice sociale et des emplois à la transformation numérique, en passant par l'éducation.

Après avoir historiquement été mis de côté dans le développement de l'intégration européenne, soudain, des « gens ordinaires » – dont la vie n'est pas particulièrement transnationale – se sont retrouvés, au moins temporairement, aux commandes de l'avenir de l'Union. Malgré la représentation limitée des minorités – des résidents sans passeport européen aux communautés raciales et ethniques –, les gens qui



ont constitué les panels de citoyens de la Conférence resteront dans l'histoire comme le groupe d'individus le plus « représentatif » que l'UE a jamais réussi à mobiliser. Seuls quelques participants – principalement les jeunes – parlaient anglais. Seuls quelques-uns avaient déjà voyagé au-delà de leurs frontières et quasiment aucun n'avait de connaissances spécialisées dans les affaires européennes. Et pourtant, ils se sont montrés désireux de s'engager dans ces débats – qu'ils soient sur le rôle de l'UE dans le monde ou sur la transition écologique – qui sont généralement des sujets considérés comme une prérogative des élites politiques et des experts.

Le choix des citoyens sélectionnés par tirage au sort fait partie d'une tendance plus large visant à atteindre des résultats meilleurs et plus légitimes que ceux des politiques en permettant aux électeurs de s'attaquer aux problèmes les plus insolubles. En 2016, par exemple, lorsque l'Irlande a décidé de réexaminer ses lois sur l'avortement, son parlement a établi une assemblée de 99 citoyens irlandais sélectionnés de manière aléatoire, qui reflétait l'équilibre national en termes d'âge, de sexe, de classe sociale et de région et dont les recommandations ont finalement conduit – suite à un référendum positif – à la légalisation de l'avortement. De même, au milieu des manifestations des Gilets jaunes, le « Grand Débat National » qui a duré deux mois, suivi de la Convention Citoyenne pour le Climat – qui a rassemblé 150 personnes,

âgées de 16 ans et plus, provenant de toute la France et de différents horizons, pour apprendre, débattre et proposer des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre – semble avoir remis la présidence d’Emmanuel Macron sur les rails.

COMMENT L'EXPÉRIENCE DE LA CONFÉRENCE A-T-ELLE JOUÉ DANS L'UE ?

Une assemblée paneuropéenne de citoyens pouvait-elle suffire pour répondre au malaise démocratique de longue date de l’UE ? C’était le pari des leaders européens qui ont décidé (ou du moins ne se sont pas opposés) à changer de logique pour rajeunir la démocratie européenne. Plutôt que de s’empêtrer dans des thèmes très controversés et abstraits, entre eux, la Conférence a posé des questions politiques de fond qui touchent véritablement les citoyens européens. Si ces questions appelaient des solutions que l’UE ne peut actuellement pas offrir, alors ses citoyens – et non leurs représentants politiques via une approche descendante isolée – seraient à l’origine d’une telle demande et donc, éventuellement, de la réforme de l’UE. C’est une évolution saine et pourtant contre-intuitive, à un moment d’érosion démocratique – à l’intérieur comme à l’extérieur de l’Union. En effet, si elles sont adoptées, bon nombre des recommandations des citoyens qui émergent déjà de la Conférence pourraient éventuellement changer la donne au niveau de la qualité démocratique de l’UE.

Bien qu’étrangement en faveur de l’intégration, ces recommandations sont davantage le sous-produit de la véritable expérience transnationale acquise par les participants à la Conférence que le résultat inévitable d’une initiative prétendument favorable à l’UE. Il est vrai qu’il s’agit d’un évènement parrainé par l’UE, pourtant la méthodologie utilisée répond à des pratiques délibératives et participatives saines et bien établies. D’où l’intérêt croissant pour l’institutionnalisation de ces pratiques délibératives dans le processus décisionnel quotidien de l’UE. C’est du moins ce que le Parlement européen et la Commission européenne ont appelé de leurs vœux au lendemain de la Conférence, cette dernière affirmant que les assemblées de citoyens « devraient faire partie de la façon dont nous élaborons les politiques ».

Dans une étude à paraître que j’ai rédigée pour le Parlement européen, j’examine le large

éventail de possibilités de participation offertes aux Européens pour s’engager dans le processus décisionnel de l’UE – et éventuellement l’influencer –. Ces mécanismes, qui vont du droit de pétition à l’initiative citoyenne européenne (ICE), sont non seulement peu connus, mais ils se caractérisent également par une pratique participative qui se distingue par un accès inégal, une représentativité limitée et enfin une influence disparate des participants dans le processus décisionnel de l’UE. Vu sous cet angle, la possibilité d’intégrer des citoyens sélectionnés de manière aléatoire dans l’architecture institutionnelle européenne offrirait l’occasion de compenser les lacunes actuelles de la démocratie participative de l’UE, notamment son inclusion et sa représentativité limitées. Par conséquent, plutôt que de conceptualiser la création d’un mécanisme de délibération des citoyens permanents de l’UE comme une autre possibilité de participation autonome qui serait en concurrence avec les possibilités existantes, le format de délibération le plus prometteur devrait être conçu en parfaite synchronisation – et non en compétition – avec ces mécanismes de manière à améliorer leur propre adoption, leur efficacité et en définitive, leur légitimité. Selon un tel modèle, une « Chambre des citoyens » permanente, peuplée de citoyens sélectionnés de manière aléatoire ayant une précédente expérience délibérative, discuterait régulièrement de nouvelles initiatives venant de la base. Lancées par des citoyens via des canaux européens de démocratie participative, ou venant « d’en haut », lancées par le Parlement (via des rapports d’initiative), le Conseil (via ses demandes à la Commission), ainsi que par le Conseil européen via ses conclusions, dans le but de proposer la convocation d’un ou plusieurs panels de citoyens européens *ad hoc* tous les ans, ils fourniraient un avis sur ces mêmes thèmes. Chaque institution européenne devrait alors, dans le cadre de ses propres prérogatives, répondre publiquement aux recommandations formulées par les citoyens. Le but est d’accroître la responsabilisation et de renforcer le pouvoir d’établissement de l’agenda des citoyens ordinaires grâce à la création d’un écosystème délibératif et participatif intégré d’engagement démocratique et d’innovation à intégrer, sans changer le Traité, à l’architecture institutionnelle et au processus décisionnel de l’UE existants. ■

L'EUROPE FÉDÉRALE, CETTE UTOPIE VIVANTE

Par Domenico Rossetti di Valdalbero,
PhD, Chef d'Unité adjoint, DG de la Recherche
et de l'Innovation, Commission européenne



Après avoir écrit « La réussite de l'Europe - Union, énergie et technologie » l'an dernier, où le pragmatisme était de mise, Domenico Rossetti di Valdalbero nous emporte avec « L'Europe fédérale, cette utopie vivante »⁽¹⁾ vers des cieux plus idéalistes. Thomas More, Giuseppe Mazzini, Victor Hugo et Friedrich Schiller sont cités à maintes reprises.

L'auteur part du postulat que les questions de valeurs, de racines, de symboles, de mythes et d'identités dans l'UE sont trop rarement débattues dans les cercles européens et trop souvent laissées aux mains de partis extrémistes. Il s'agit pourtant d'éléments indispensables pour approfondir l'intégration européenne et qui touchent directement le cœur de la citoyenneté européenne. Au XXI^e siècle, l'Europe unie ne peut être insipide et a besoin d'un récit rassembleur.

Si les deux premiers chapitres du livre portent sur les systèmes politico-institutionnels de l'Union (« La maison Europe - Institutions et modèles » et « La vocation fédérale de l'Europe - Concepts et réalités »), les deux derniers s'at-

tèlent en effet à cette mission : « L'union de l'Europe - Racines et valeurs communes » et « Un idéal pour l'Europe - Pour un élan spirituel ».

Le titre du livre reflète le but poursuivi : « L'Europe fédérale » qui n'est pas un Objet Politique Non Identifié, un modèle *sui generis*, une fédération d'États-nations, une Europe à plusieurs vitesses, à géométrie variable avec un noyau dur et des cercles concentriques, mais une véritable union politique et une démocratie parlementaire que D. Rossetti souhaite pour l'Union. Le fédéralisme - vécu par exemple en Allemagne, en Suisse et au Canada - est sans doute le système institutionnel le plus propice afin de faire cohabiter la supranationalité et la subsidiarité, la solidarité et l'autonomie. Pour l'Europe, la supranationalité a beaucoup de marge en matière de défense, d'énergie ou de santé, tandis que la subsidiarité semble requise pour des domaines « personnalisables » comme la sécurité sociale ou les langues.

Cette Europe fédérale parlerait d'une seule voix face aux empires comme la Chine, la Russie ou les États-Unis. Cette fédération européenne aurait aboli l'unanimité. Elle serait dotée d'un exécutif fort et d'un Parlement bicaméral représentant le peuple européen dans une Chambre et les États de l'Union dans l'autre, complétant ainsi les institutions quasi-fédérales européennes existantes que sont la Cour de justice

de Luxembourg et la Banque centrale européenne de Francfort. Altiero Spinelli, qui s'est battu toute sa vie pour une Constitution européenne et a inspiré l'Acte unique européen, n'est jamais loin de l'auteur qui est haut fonctionnaire européen et aussi secrétaire général de l'Union des fédéralistes européens en Belgique depuis le 9 mai 2001.

La deuxième partie du titre « cette utopie vivante » est bien sûr un oxymore : l'utopie est un non-lieu, quelque chose d'inexistant mais plein de vie comme l'Europe. D. Rossetti en profite pour relever l'étrange sémiologie en vigueur à Bruxelles : Parle-t-on de « valeur ajoutée » française ou allemande alors que la « European added value » jalonne les analyses d'impacts des propositions législatives de la Commission ? Entendons-nous souvent évoquer la « C » belge ou espagnole quand ce terme est quotidiennement utilisé pour définir l'état d'avancement de l'unification européenne ?

L'auteur de « l'Europe fédérale » se demande aussi pourquoi aucun préambule ne précède le Traité européen. Ne serait-il pas historiquement correct de reconnaître que les soubassements de l'édifice européen se sont ancrés au fil des siècles autour de trois grands piliers : l'héritage gréco-romain, les racines chrétiennes et les idées des Lumières ? À l'instar de la Constitution française de 1848, corédigée par Alphonse de Lamartine, un tel préambule donnerait un supplément d'âme à l'Europe.

Fervent défenseur des traditions, D. Rossetti écrit aussi que le choix de l'Europe unie, du progrès et de l'ouverture est gagnant, qu'il s'agisse de l'espérance de vie, de la santé, de la durabilité ou de la richesse par habitant. Les quatre libertés fondamentales, le respect de l'État de droit, l'abolition de la peine de mort, le marché intérieur ainsi que les politiques de cohésion économique et sociale ont fait leurs preuves. Un exemple concret lié à l'actualité : en 1989, la Pologne et l'Ukraine avaient des indicateurs semblables en termes de PIB par habitant et d'espérance de vie. Trente ans plus tard, la richesse par habitant est quatre fois plus élevée à Varsovie qu'à Kiev et un Polonais a une espérance de vie de 78 ans contre 72 pour un Ukrainien (sans prendre la guerre en considération).

Mais pas question de se reposer sur nos lauriers. Quand l'Europe n'avance pas, elle recule. D. Rossetti plaide dans son livre pour oser

aujourd'hui européeniser les domaines de l'énergie, de la recherche, de la fiscalité et de la politique étrangère, comme nos pères et grands-pères en ont eu le courage pour la monnaie, la politique commerciale, l'agriculture, le nucléaire, le charbon et l'acier.

L'équilibre - entre innovation et précaution, entre foi et raison - est typiquement européen. Cela nous distingue sans doute des Américains et des Chinois qui n'ont pas eu le même parcours que l'Europe, « le continent le plus petit par la géographie et le plus grand par l'histoire » comme le répétait Denis de Rougemont. Nous, Européens, ne sommes pas prêts à sacrifier nos valeurs, nos us et coutumes, sur l'autel de la seule efficacité.

En conclusion, avec « l'Europe fédérale », D. Rossetti ne veut pas abandonner les nationalités et les spécificités des terroirs mais faire émerger une « souveraineté européenne partagée » et mettre en exergue notre identité européenne dans le monde. Victor Hugo disait : ... « sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous France, Allemagne, Italie (...) vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne ». ■



**DOMENICO
ROSSETTI DI
VALDALBERO**
L'Europe fédérale,
cette utopie vivante.
Éd. L'Harmattan.

UNE HISTOIRE EUROPÉENNE

Par Laurent Wirth,
historien, auteur de l'ouvrage
« Le destin de Babel »

L'histoire européenne sur longue période a été marquée par une dialectique union/division. Comme dans le mythe de Babel, le passage de l'unité à la diversité linguistique symbolise cette dialectique, clé de lecture de cette longue histoire.

La genèse culturelle de l'Europe remonte à l'Antiquité tardive. L'unité culturelle de l'empire romain reposait certes sur la langue latine, mais la *latinitas*, contenait déjà des germes de division. Paul Veyne parlait d'un « Empire gréco-romain » pour qualifier l'osmose culturelle grécité/romanité. Il existait en effet un dualisme linguistique latin/grec qui se traduisit politiquement avec le partage de l'empire en 395. L'extension de l'empire avait induit d'autres osmose avec les celtes et les germains notamment. Il en résulta des évolutions linguistiques dès l'empire puis au temps des « royaumes barbares ». La renaissance impériale, entreprise par Charlemagne au début du IX^e, s'accompagna d'une restauration linguistique. Cela provoqua en réaction un clivage entre latin écrit et langues orales vernaculaires. Les serments de Strasbourg (842), l'année qui précéda le traité de Verdun entérinant le partage de l'empire entre ses petits-fils, constituèrent une première manifestation écrite de ces langues. La langue



était devenue un principe de division. Mais un nouveau principe d'union était à l'œuvre depuis la fin du IV^e siècle, le christianisme étant devenu la religion officielle de l'empire. Dès l'origine, cette *christianitas*, principe d'union contenait des germes de division, de l'hérésie arienne au fossé qui commença à se creuser, dès le VIII^e siècle, entre Rome et Constantinople, bien avant le schisme de 1054.

Cependant, elle constituait bien un ciment de l'Occident médiéval qualifié de *Respublica christiana*.

Plusieurs éléments montrent son unité : la floraison de l'art roman puis gothique ; l'importance des réseaux monastiques (Cluny, Citeaux puis les ordres mendiants) et universitaires (au XIII^e) ; les croisades : l'Islam c'était l'autre. Cependant l'Islam était présent aussi en Europe et a influencé sa culture (Al Andalus, Sicile).

Mais cette union n'a pas empêché les déchirements internes : guerres féodales ; conflit entre le pape et l'empereur ; guerre de Cent ans, préfiguration d'un conflit national.

Les germes de division de la *christianitas* débouchèrent sur sa dislocation au XVI^e siècle avec la réforme protestante et provoqua des conflits terribles en Europe : les guerres de religions en France au XVI^e siècle, la Guerre de trente ans au XVII^e.

Un nouveau facteur d'union se fit jour cependant : la renaissance et l'humanisme. On les résume souvent à un retour à l'Antiquité mais il ne faut pas oublier que se développèrent, au temps de cette « république européenne des lettres » incarnée par Érasme, des littératures en langues vernaculaires, avec notamment Rabelais, Montaigne, Cervantes, Shakespeare Goetz von Berlichingen ou Machiavel, après Dante le précurseur. Cette nouvelle « babélisation » concerna aussi le droit avec, par exemple, l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

Sur ce plan juridique le XVII^e siècle connut une évolution majeure : la notion de souveraineté s'imposa alors en Europe. Elle fut initiée par Jean Bodin, à la fin XVI^e, puis fut reprise au siècle suivant par Grotius, Hobbes, Locke et Pufendorf, jetant les bases de la construction de l'État moderne européen, mais aussi de l'affrontement entre ces États : la guerre de Trente ans, au départ guerre de religion, fut surtout une guerre entre puissances. Les traités de Westphalie qui mirent un terme à cette guerre en 1648, consacrèrent cette notion et établirent un nouvel équilibre des puissances. Les remises en cause postérieures de cet équilibre provoquant des conflits jusqu'à de nouveaux traités. Ce système westphalien traversa les siècles avec des guerres toujours recommencées : celles de Louis XIV, celles du XVIII^e, celles de la Révolution et de l'Empire. À partir du XVIII^e, les puissances en lice, après l'effacement de l'Espagne, étaient déjà celles que l'on retrouva jusqu'en 1914 : France, Angleterre, Prusse, Autriche, Russie.

Peut-on parler également d'une division culturelle entre Europe baroque et Europe classique (Victor-Lucien Tapié) ? Marc Fumaroli préfère évoquer une « dyade culturelle » impliquant complémentarité et interpénétration. Il y eut aussi une civilisation européenne de la raison et de la science au XVII^e avec des savants comme Descartes, Galilée et Leibnitz.

Ce concept de civilisation européenne est évident au siècle suivant : l'unité culturelle de « l'Europe des lumières » s'est déclinée dans les différentes langues : Die Aufklärung en Allemand, The Enlightenment en Anglais, L'Illuminazione en Italien, La Ilustracion en Espagnol. On sait la relation entre Voltaire et Frédéric II et entre Diderot et Catherine II. Mais nos philosophes n'avaient pas le monopole : Kant fut une incarnation essentielle de l'Europe des Lumières avec son idéal de « Paix perpétuelle ».

Cependant, parmi les idéaux des lumières, il en est un qui contenait des germes de déchirement : celui de nation. Il fut consacré par la Révolution française et l'Empire qui le propagèrent en Europe, mais le messianisme de la « Grande nation » s'est retourné contre elle au XIX^e siècle.

Après les défaites de la Prusse face à Napoléon, Fichte écrivit son « Discours à la nation allemande » (1807), affirmant un nationalisme allemand réactionnel à l'hégémonie française. L'idée de nation s'imposa en Europe et marqua le mouvement romantique. La jeunesse romantique, à l'image de Lord Byron, s'enflamma pour cet idéal : la cause grecque, les révolutions de 1830 et 1848, l'unité italienne avec son héros, Garibaldi, furent autant d'occasions de son exaltation. Mais l'idée nationale était belligère comme le montra la réalisation de l'unité allemande « par le fer et par le sang » (Bismarck).

Un processus de nationalisation des sociétés s'affirma au sein des États-nations constitués, passant par l'école, la caserne, le développement des administrations, des transports, de la presse, l'adoption du suffrage universel masculin et l'intégration de la classe ouvrière. Dans le même temps, des minorités aspiraient à la constitution de leur propre État-nation, notamment en Autriche-Hongrie. Si l'on ajoute l'antagonisme franco-allemand, les rivalités coloniales et économiques, la course aux armements, la constitution de la Triplice et de la Triple entente, on voit comment l'Europe devint une poudrière avant 1914. L'attentat de Sarajevo mit le feu aux poudres et précipita le grand choc des nations.

Entre 1914 et 1945 l'Europe fut « le continent des ténèbres » (Mark Mazower). La Première guerre mondiale fut un suicide de l'Europe. Elle fut aussi la matrice d'une violence de masse. George Mosse a parlé d'une « brutalisation » des sociétés favorisant le développement des totalitarismes, soviétique, fasciste et nazi. Hannah Arendt a montré leur caractère exterminateur, qui ira jusqu'au bout de la violence pendant la Seconde Guerre mondiale avec la Shoah, catastrophe absolue.

Ces régimes étaient aussi une négation de la culture avec les autodafés et la condamnation de « l'art dégénéré » par les nazis et, dans l'URSS stalinienne, l'exaltation du « réalisme socialiste ».

De 1946 à 1945 l'Europe fut écartelée. La fracture fut consommée du discours du « rideau de fer » de Churchill (1946), aux doctrines ►

- Truman et Jdanov (1947). Deux Europes se trouvaient face à face où s'affirmèrent des cultures de Guerre froide.

Mais des fissures survinrent au sein de chacun des blocs à partir des années 60, avec à l'Ouest, la politique gaullienne et l'*Ostpolitik* de Willy Brandt et, à l'Est, le Printemps de Prague (1968) et les émeutes ouvrières de Gdansk (1970). Une marche vers la cicatrisation commença alors : en 1975 les Soviétiques acceptèrent d'insérer dans les accords d'Helsinki un volet sur le respect des droits de l'Homme qu'ils pensaient accessoire. Mais il suscita la montée de la dissidence, de la charte 77 en Tchécoslovaquie au développement de Solidarnosc en Pologne. L'accélération de ce processus conduisit à la chute du mur en 1989 et la réunification des deux europes.

Parallèlement, dès 1946 avait commencé une quête d'Europe, une quête qui fut « cyclothymique » (Robert Frank), de crises en rebonds :

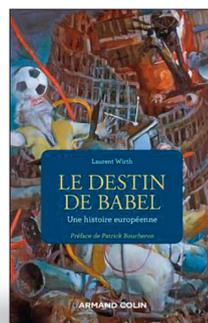
- après les désillusions du congrès de la Haye (1948), relance avec le discours de Robert Schuman du 9 mai 1950 qui déboucha sur la création de la CECA ;
- après l'échec de la CED en 1954, relance de Messine (1955) ouvrant la voie aux traités de Rome (1957) ;
- après la crise de la « chaise vide » (1965) et le second veto gaullien à la candidature britannique (1967), deal entre Pompidou et Brandt au sommet de la Haye (1969) élargissement et approfondissement ;
- après le choc de la crise économique et monétaire mondiale (1971-1975), relance par le tandem Giscard/Schmidt avec la création du SME ;
- après le blocage de Margaret Thatcher, relance de la commission Delors, soutenue par Mitterrand et Kohl, ouvrant la voie à la création de l'UE et au traité de Maastricht (1992) ;
- après la difficile ratification de ce traité, montrant les progrès du « souverainisme », et l'impuissance de l'UE face à la crise yougoslave, création de la BCE (1998), introduction de l'Euro (1999-2022), lancement de la Convention pour préparer une constitution (2002) et grand élargissement (2004) ;
- après une cascade de crises (politique : traité de Lisbonne de 2007 accusé de bafouer la volonté des peuples, montée des populismes attisée par la crise migratoire face à laquelle l'Europe réagit en ordre dispersé ; crise financière de 2007-2008 ; crise internationale de 2014-2015 en Ukraine et en Syrie ;

crise de nerf du Brexit de 2016 à 2020 ; crise sanitaire de la Covid-19, amorce d'un rebond au tournant des années 2020 (mutualisation de la dette et plan de relance, Pacte européen de migration et d'asile, stratégie vaccinale commune ; réaction de l'UE face à la guerre de Poutine et prise conscience de la nécessité d'une véritable défense commune). Cela débouchera-t-il sur une réalisation concrète de cette défense européenne ? En toute occurrence il faudra du temps et l'OTAN demeure actuellement incontournable.

La communauté de destin des Européens pose la question de cette défense commune indépendante, mais aussi celle de la construction d'une identité européenne. Cette construction est d'autant plus difficile que cette identité est, par essence, ouverte à l'altérité, une altérité endogène mais aussi exogène, alors que les identités sont généralement fondées sur le rejet de l'altérité. Au sein même de l'UE, la montée des populismes menace cette ouverture à l'altérité.

La phrase qui concluait le livre de Krzysztof Pomian, *L'Europe et ses nations* (1990), prend une résonance inquiétante en ces temps de pandémie virale, de guerre en Ukraine et d'une poussée des nationalismes que confirment les résultats des élections de 2022 en France, en Suède et en Italie.

« Rien ne dit que le pire ennemi de l'Europe, le particularisme national, tel un virus dans son patrimoine génétique et comme un virus capable des plus étranges mutations, soit désormais inoffensif. Tout porte plutôt à croire qu'il est assoupi en attendant de retrouver sa virulence. C'est seulement à condition de produire un vaccin contre ses formes futures, pas encore prévisibles que l'on peut espérer faire aboutir l'unification européenne ». ■



LE DESTIN DE BABEL

Une histoire européenne.
Éd. Armand Colin.

BULLETIN D'ABONNEMENT



Confrontations Europe n°133



Confrontations Europe n°134
Spécial 30 ans



Confrontations Europe n°135



Bulletin d'abonnement

CONFRONTATIONS LA REVUE EUROPE

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

Nom, Prénom :

Profes. qualité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Confrontations Europe La Revue (4 numéros par an) 30 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de *Confrontations Europe* à l'adresse suivante :
Confrontations Europe, 29 avenue de Villiers, 75017 Paris

CONFRONTER
Les idées,
CONSTRUIRE
L'EUROPE.

